

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(58<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 24 Mai 1983.

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

## 1. — Enseignement supérieur. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1355).

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-Louis Masson, Roland Dumas. — Rejet par scrutin.

Question préalable de M. Foyer : MM. Foyer, Savary, ministre de l'éducation nationale ; Zarka. — Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

## 2. — Ordre du jour (p. 1371).

## PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur (n<sup>o</sup> 1400, 1509).

En matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le ministre de l'éducation nationale.

En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Jean-Louis Masson soulève une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. L'exception d'irrecevabilité que j'oppose au projet de loi sur l'enseignement supérieur est pleinement justifiée, à la fois pour des raisons de principe et pour des raisons d'opportunité.

Sur le premier point, il est bien clair qu'il n'est pas possible de passer outre aux règles de base édictées par la Constitution. Par principe, il importe que tous les textes examinés par le Parlement soient conformes aux lois fondamentales de la République.

Pour ce qui est de l'opportunité, il est du devoir de chaque parlementaire d'alerter l'opinion publique et de s'opposer par tous les moyens constitutionnels disponibles à l'adoption d'un projet de loi inadapté. C'est le cas du projet de loi qui nous est soumis car ses orientations générales sont incontestablement mauvaises et dangereuses.

Ces réflexions me conduiront dans un premier temps à souligner les dangers et les carences de ce texte. L'appréciation générale que je porterai justifiera en soi l'opportunité de ma décision de soulever une exception d'irrecevabilité sur l'ensemble du projet.

Dans un second temps, je ferai l'analyse juridique détaillée de certains articles afin de mettre en évidence leur caractère inconstitutionnel, ce qui justifiera l'adoption de cette motion d'irrecevabilité.

En soixante-huit articles, répartis en six titres, le projet de loi sur l'enseignement supérieur est destiné à remplacer la loi d'orientation du 12 novembre 1968. En incluant dans son champ d'application tous les établissements dispensant des formations post-secondaires, dont il définit les règles de fonctionnement et les missions communes, il propose au pays, et plus particulièrement aux responsables des établissements, aux enseignants qui les font vivre et aux entreprises qui sont le débouché naturel des études, un dessein très théorique, à savoir la mise en place d'un grand service public d'enseignement supérieur.

Tout le monde approuve sur le principe les deux objectifs qui inspirent ce texte : la professionnalisation et la démocratisation de l'enseignement supérieur. Nul ne saurait se plaindre de ce que l'extension, déjà inscrite dans les faits, des missions des universités, soit inscrite dans la loi. Mais, tel qu'il est, ce texte présente des omissions, des incertitudes et des aspects négatifs. Pire : certaines de ses dispositions pourraient aller à l'encontre des objectifs qu'il s'assigne.

En effet, l'exposé des motifs ne répond que très incomplètement à la question : pourquoi une nouvelle réforme des enseignements supérieurs ?

Curieusement, cette réforme ne figurait pas parmi les cent-dix propositions du candidat Mitterrand. L'en déduit que son urgence ne s'imposait pas. Certes, nous connaissons tous cette manie qu'ont actuellement les pouvoirs publics de vouloir faire du neuf à tout prix. Mais le prix que le pays risque de payer, si cette réforme est adoptée, c'est la ruine de l'enseignement supérieur, qui viendra s'ajouter à la réforme non moins démagogique des collèges, dont le rapport Legrand nous a donné un avant-goût, en attendant la réforme des lycées et de l'école primaire.

L'ordre dans lequel vous traitez ces différentes réformes, monsieur le ministre, n'a rien de cohérent car il existe un lien évident entre les divers ordres d'enseignement, et seul le mouvement de la base vers le sommet est logique. La réforme de l'enseignement supérieur ne devrait intervenir qu'en dernier lieu, pour couronner l'édifice. Cette logique semble vous échapper et votre hâte est quelque peu surprenante.

Ignorez-vous que votre projet a suscité de très vives critiques, aussi bien chez les étudiants que chez les enseignants ? Vous avez réussi à mécontenter tout le monde ! Pensez-vous vraiment que, sans un consensus des enseignants, sur lesquels repose pour l'essentiel le fonctionnement du système, votre réforme pourra éviter l'échec total ? Si vous l'imposez par voie d'autorité, elle rejoindra très vite le cimetière des réformes avortées.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Et la réforme Haby ?

**M. Jean-Louis Masson.** Les enseignants, les étudiants et leurs parents servent en fait de cobayes, de matériel d'expérimentation, à quelques idéologues qui peuplent votre entourage. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Jean-Louis Masson.** Votre projet n'est pas un bon projet, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce qu'il est entouré d'un ilou artistique. (Mêmes mouvements.)

**M. Michel Sapin.** C'est déjà ça !

**M. Jean-Louis Masson.** En effet, un document de travail daté du 31 janvier 1983 et émanant de vos propres services tente de dresser la liste des textes d'application qui seront nécessaires. Il conclut qu'au total, il est certain qu'on dépassera la centaine de textes. Des décrets en Conseil d'Etat devront en outre compléter la loi. La nature n'en étant bien évidemment pas connu, vous nous demandez un véritable chèque en blanc.

Ce projet est également mauvais...

**M. Pierre Mauger.** Et même très mauvais !

**M. Jean-Louis Masson.** ... parce qu'il ne tient pas compte des réalités.

Vous proclamez à qui veut l'entendre que la France n'a pas assez d'étudiants. Vous faites des comparaisons avec les Etats-Unis d'Amérique, mais celles-ci ne prouvent rien car vous oubliez de dire que 30 p. 100 des étudiants américains sont en fait des élèves de collèges, c'est-à-dire d'établissements intermédiaires entre nos lycées et l'Université. En France, au contraire, on ne considère pas comme étudiants les élèves qui relèvent de certaines formations professionnelles : assistantes sociales, infirmières, etc. Si vous voulez rattraper le niveau des Etats-Unis, il vous suffirait donc de définir un système de critères incluant dans le nombre des étudiants tous ceux qui poursuivent des études au-delà du baccalauréat.

En réalité, si l'on considère la proportion de la classe d'âge de dix-huit à vingt-trois ans qui poursuit des études à l'Université, vos propres statistiques, monsieur le ministre, prouvent que la France occupe le premier rang.

Il ne faut donc pas vouloir augmenter à tout prix le nombre des étudiants en accordant largement la dispense du baccalauréat ou en obligeant les universités à accepter en deuxième année tous les étudiants de première année, même les plus mauvais. Ces mesures transformeraient en effet les universités en vastes garderies prolongées, ce qui ne permettrait nullement de régler les problèmes de formation et aurait pour seul effet de permettre au Gouvernement de diminuer artificiellement le niveau du chômage. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ce gonflement des effectifs des universités, notamment au niveau du premier cycle, entraînera à coup sûr une baisse de qualité telle qu'on ne pourra plus véritablement parler d'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, quels sont les moyens financiers, quels sont les moyens nouveaux en personnel que le Gouvernement mettra à votre disposition pour mener à bien votre réforme ? Vous n'ignorez pas que, actuellement déjà, les universités rencontrent les pires difficultés pour assurer un encadrement valable des effectifs existants. Votre réforme va les submerger sous un flot d'étudiants nouveaux sans que vous puissiez, dans cette période d'austérité, leur donner les moyens d'y faire face. Nous vous mettons en garde contre ce danger de naufrage qui guette notre enseignement supérieur.

Ensuite, vous préconisez, monsieur le ministre, la professionnalisation des enseignements universitaires. C'est certainement une bonne chose, mais à condition que certains préalables soient observés. Personne n'ignore que la professionnalisation existe déjà et fonctionne avec succès dans les I. U. T., les grandes écoles, certains instituts, et même certaines facultés, comme les facultés de droit.

Mais pour qu'un enseignement à finalité professionnelle soit autre chose qu'un faux-semblant, plusieurs conditions doivent être réunies.

Première condition : le nombre des étudiants doit être fonction des moyens disponibles, mais aussi des débouchés prévisibles. Or, sous la pression des étudiants, vous avez récemment à régler les flux d'inscriptions.

Deuxième condition : faire appel aux milieux professionnels afin qu'ils participent à l'enseignement. Ce n'est pas en excluant les chefs d'entreprise des facultés, comme le veulent certains syndicats d'étudiants ou d'enseignants, que l'on favorisera l'indispensable collaboration entre l'Université et les professionnels.

La troisième condition est liée à la constatation que l'enseignement professionnel fait souvent appel à des matériels coûteux. Là non plus, monsieur le ministre, vous n'aurez pas les moyens financiers pour mener à bien votre politique. Ainsi, à l'I. U. T. de Metz, où l'on vient d'ouvrir un département d'informatique, la subvention d'équipement allouée par votre ministère ne permet même pas d'acheter un bien modeste ordinateur : Est-ce cela votre professionnalisation de l'enseignement supérieur ?

Vous n'ignorez pas que ces conditions de qualité et de professionnalisation sont réunies dans les grandes écoles, qui recrutent de manière très sévère et après une sélection effectuée sur la base d'un concours. Elles ont toujours pratiqué l'ouverture vers le monde professionnel : aussi sont-elles devenues les grands fournisseurs des cadres supérieurs de la nation.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à accorder aux universités les moyens nécessaires pour qu'elles organisent des enseignements professionnels dans les mêmes conditions que les grandes écoles ou les I. U. T. ? Dans ces établissements, en effet, je tiens à le rappeler, les normes d'encadrement sont nettement plus favorables et plus satisfaisantes que dans les universités. Si vous ne pouvez nous donner cette assurance — une assurance chiffrée, j'entends — votre projet d'enseignement professionnel ne serait qu'une illusion. Et quand les étudiants verront qu'ils ont été bernés, il ne faudra pas vous étonner de les retrouver dans la rue !

L'ensemble de votre projet privilégie manifestement la recherche appliquée ou de développement au détriment de la recherche fondamentale. Vous demandez aux universitaires de se transformer en prestataires de services et de commercialiser les produits de leur activité. Ainsi les enseignants chercheurs passeront-ils un temps important à tenter de faire commerce de leur savoir pour alimenter les caisses de leurs laboratoires. Ce système vous permettra sans doute de comprimer encore la maigre enveloppe de recherche que vous leur allouez, mais il jouera incontestablement au détriment de la recherche théorique, c'est-à-dire de la recherche fondamentale qui, à de très rares exceptions près, n'a pas de conséquences ni de retombées directes sur la vie économique et industrielle.

Monsieur le ministre, qui donc fera en France de la recherche fondamentale si les universités n'en font plus ? Vous avez déjà laissé échapper de votre département ministériel le C. N. R. S., qui a été rattaché au ministère de l'Industrie. Cela est de mauvais augure !

Ignorez-vous que, sans une recherche fondamentale de pointe, la recherche appliquée ne peut, à terme, que péricliter ?

Ignorez-vous qu'à l'échelle mondiale la recherche est placée sous le signe d'une intense compétition où seuls les meilleurs gagnent ?

Or toutes vos réformes du système éducatif français poussent au contraire à détruire l'esprit d'émulation et le sens de l'effort, au nom d'une idéologie dépassée. On ne peut à la fois se prétendre anti-élitiste et affirmer une grande ambition pour le pays dans le domaine de la recherche. L'un des vôtres, l'un des penseurs socialistes, le professeur Laurent Schwartz, a écrit récemment : « Il ne faut pas confondre la démocratie avec les révolutions culturelles et avec le nivellement par le bas. » Puissiez-vous, monsieur le ministre, entendre cet avertissement.

Cette réflexion me conduit à évoquer un autre aspect inquiétant de ce projet de loi, à savoir ses conséquences sur la vie et l'existence des grandes écoles, et plus généralement sur la maintenance de la complémentarité entre universités et grandes écoles.

La décadence des universités françaises au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle a été suivie, au xviii<sup>e</sup> siècle, par la création de plusieurs écoles : les ponts et chaussées en 1747, les mines en 1782, les arts et métiers en 1780,...

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** Qu'est-ce qui est irrecevable dans le projet ?

**M. Jean-Louis Masson.** ... pour n'en citer que quelques-unes. Le xix<sup>e</sup> siècle a ensuite consacré la mise en place progressive jusqu'à la seconde guerre mondiale, ...

**M. Jean-Pierre Michel.** Et l'exception d'irrecevabilité ?

**M. Jean-Louis Masson.** ... de deux systèmes d'enseignement supérieur parallèles.

**Plusieurs députés socialistes.** Le sujet !

**M. Jean-Louis Masson.** J'en viens à mon sujet. (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger.** Allons, messieurs, les grandes écoles c'est aussi l'enseignement !

**M. Jean-Louis Masson.** Nous avons, d'une part, les écoles devant former les cadres des administrations techniques de l'Etat et les cadres de l'industrie privée ; d'autre part, les universités, gardiennes de la culture, devant former les enseignants du secondaire et du supérieur, ainsi que des chercheurs de haut niveau,...

**M. Henry Delisle.** Votre introduction est trop longue !

**M. Jean-Louis Masson.** ... dans les différentes disciplines académiques, ainsi que des membres des professions libérales, médecins ou avocats par exemple ! (*Exclamations et interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Gabriel Kaspereit.** Faites taire vos amis !

**M. le président.** Continuez, monsieur Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** Legs original de notre histoire nationale, les grandes écoles n'ont en apparence pas leur pareil à l'étranger, et il en résulte parfois un faux débat opposant les tâches des écoles à celles des universités.

Le réalisme commande de rappeler que les grandes universités étrangères, si elles abritent des laboratoires de recherche fondamentale, tout en formant des cadres de qualité, fonctionnent davantage selon le modèle de nos écoles françaises que selon celui de nos universités.

Le réalisme impose aussi de déclarer qu'il est temps que l'enseignement technologique supérieur français, dans sa globalité, tente de répondre à la demande de formation de jeunes, trop souvent sans qualification et sans emploi et dans un monde compétitif, aux dimensions internationales, aux besoins de la nation en techniciens et en cadres moyens et supérieurs de qualité.

La valorisation du capital humain et l'élévation générale du niveau culturel de la nation, richesses collectives, sont à ce prix.

Le réalisme oblige aussi à reconnaître que les écoles ont jusqu'à présent apporté une réponse positive à ces besoins. Leur flux de sortie en ingénieurs et en gestionnaires avoisine les quinze mille diplômés par an — douze mille ingénieurs et trois mille gestionnaires — alors que les flux correspondant, au niveau des universités, dans des formations comparables, sont d'environ quatre à cinq mille par an.

Pour autant, l'auto-satisfaction n'est pas de mise. Ce n'est pas la défense d'un camp retranché, mais la volonté de contribuer à la réflexion du pays — notamment sur l'avenir — qui doit animer les grandes écoles.

Le réalisme commande de reconnaître les changements profonds qui se sont opérés à la fois dans les universités et les écoles depuis les années soixante.

Les universités ont utilisé leur liberté de créer des filières et des instituts de haute qualification en leur sein. Elles ont également mis à profit leur autonomie pour définir des procédures de recrutement sélectif de leurs étudiants, se forgeant ainsi une image de marque incontestable.

On songe aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs, aux instituts nationaux polytechniques, à l'université technologique de Compiègne qui vient de fêter son dixième anniversaire, à Paris-Dauphine, aux instituts universitaires de technologie et, plus récemment, aux maîtrises à finalité professionnelle, ou encore à « Sciences-Po », qui associe un statut universitaire à une grande souplesse de gestion et à une sélection sévère de ses étudiants.

Mais, là aussi, les exemples cités offrent autant de leçons. Les conditions de la professionnalisation d'une formation ne sont pas indifférentes. Elles forment, au contraire, un réseau serré et indissociable, où chacune assure la pérennité des autres.

Quant aux écoles, elles ont également assumé des évolutions rapides et importantes, telles que le développement de la recherche et celui des relations plus étroites avec les universités, l'ouverture par la diversification du recrutement, faisant preuve d'une préoccupation générale et permanente de s'adapter à l'évolution du monde moderne.

Le projet de loi vient aujourd'hui renforcer cette prise de conscience, déjà réelle, que les écoles ne peuvent pas vivre dans un splendide isolement par rapport aux universités et réciproquement.

Convies ensemble à une interrogation fondamentale sur leur avenir, à un réexamen de leur spécificité et de leurs vocations historiques, elles doivent répondre présentes à l'appel lorsque, précisément, on souhaite renforcer leur complémentarité.

C'est pourquoi des avis autorisés vous ont déjà mis en garde, monsieur le ministre, contre la tentation de l'uniformisation des règles de fonctionnement des établissements du supérieur. Votre attention a été appelée sur la nécessité de préserver la qualité du recrutement des étudiants et des élèves. Ces avis n'ont pas été suivis, au moins dans la suggestion d'établir une sélection à l'entrée du premier cycle universitaire, mais ils gardent valeur de repère et l'avis du Conseil économique et social, du 24 janvier 1983, ne fait que confirmer cette analyse.

Un effort de cohérence est nécessaire, mais il doit associer les qualités des universités et les méthodes des écoles. Elles ont fait leurs preuves respectives dans leurs vocations de prédilection : la recherche fondamentale pour les premières, la formation des cadres de l'économie pour les secondes.

Un système de formation se constitue lentement. Bouleverser son équilibre en faussant les conditions naturelles de son fonctionnement et de son efficacité aboutit vite à son effondrement. Si la solution de remplacement n'existe pas, des générations de jeunes en souffrent et, lorsqu'il s'agit de futurs ingénieurs ou de cadres d'entreprise, tout le pays avec eux.

Car, dans l'actuelle bataille économique et culturelle mondiale, la compétitivité de notre pays passe déjà, et elle passera encore plus demain, par la qualité et la compétence de ses cadres et de ses techniciens supérieurs. Or ces éléments sont eux-mêmes tributaires de la qualité et de la rigueur de leur formation.

**M. Yves Lancien.** Très bien !

**M. Jean-Louis Masson.** Le réalisme commande d'apprécier les services rendus par les grandes écoles et d'utiliser leurs méthodes dans les universités, si l'on veut y aboutir aux mêmes résultats en matière de professionnalisation des formations et des débouchés.

**M. Pierre Mauger.** Voilà une belle démonstration !

**M. Jean-Louis Masson.** Professionnalisation, démocratisation : les deux objectifs ainsi définis dans l'exposé des motifs du projet de loi sont des objectifs de nature politique, ce qui signifie que la déformation idéologique les guette.

La grande idée du rapprochement des deux composantes de l'enseignement supérieur, de leurs missions et de leurs établissements, semble devoir être mise au service de ces objectifs, mais cette grande idée risque, par un retour anachronique aux concepts d'absorption ou d'intégration des écoles dans les universités, de se transformer en finalité aveugle, en idéologie abstraite de l'unification pour l'unification.

A ces deux menaces, les responsables de la politique éducative, les universités et les grandes écoles peuvent et doivent résister par le réalisme. Comme l'indique l'exposé des motifs, « l'explosion de 1968 est indissociable d'une crise de croissance. Il faut aujourd'hui légiférer dans un contexte de crise économique ».

L'impératif d'une bonne gestion du capital de l'enseignement supérieur français avec son actif et son passif est clair. Encore faut-il, ayant adopté ce parti pris de réalisme, l'inscrire dans la loi. Or, là aussi, la vigilance est de mise.

Vigilance, en effet, car non seulement les deux objectifs de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de sa professionnalisation entraînent la mise en œuvre de moyens de rapprochement entre établissements dont les effets risquent d'être inverses aux intentions proclamées, mais encore ces deux objectifs, dans la mesure où la démocratisation est entendue par le projet comme une absence ou une atténuation de la sélection des étudiants, peuvent être contradictoires au fond.

La professionnalisation d'une formation implique la qualité, laquelle suppose la sélection de ceux qui expriment le souhait de suivre un chemin vers un but déterminé puis, parmi eux, la sélection de ceux qui en ont les aptitudes et apportent la preuve qu'ils disposent des connaissances de base nécessaires.

Les trois types de rapprochement proposés doivent donc éviter l'écueil d'une professionnalisation moindre, ou d'une démocratisation moindre.

Or, qu'il s'agisse du rapprochement des statuts et des règles de fonctionnement des établissements, c'est-à-dire de l'uniformisation ou du rapprochement de leurs missions et de leurs types de formations, on peut craindre de ne pas maintenir la professionnalisation là où elle existe, et de ne pas la favoriser quand elle n'existe pas.

Quant au rapprochement des modalités de recrutement, il peut à la fois contrarier les deux objectifs de professionnalisation et de démocratisation.

Il reste qu'avec l'objectif de la professionnalisation, ce sont plutôt les universités qui sont interpellées par le projet. On ne peut que rappeler les conditions de la réussite des écoles dans ce domaine.

Tandis qu'avec l'objectif de démocratisation, il est clair que le projet, en confirmant l'absence de sélection à l'entrée du premier cycle universitaire, vise directement les grandes écoles. Même s'il maintient le système des classes préparatoires et des concours d'entrée aux écoles, il interpelle d'abord ces dernières. Cependant, je crois qu'il s'agit d'un faux problème. L'avancement par le mérite est en fait une des meilleures formes de la démocratie. Dans ce domaine, les grandes écoles n'ont donc pas de complexes à avoir : l'origine sociale de leurs élèves, comme leurs modalités de sélection sont aussi, sinon plus, démocratiques que celles des universités.

En outre, leur recrutement, par passerelles avec l'université ou le monde du travail est beaucoup plus diversifié qu'on ne le dit actuellement, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'il ne faille pas encore faire mieux, aller encore plus avant dans le sens de la démocratisation.

Cependant, je fais une exception dans cette analyse : elle concerne les écoles de commerce qui, elles, en effet sont quasiment toutes régies par un statut non public. Le niveau très élevé des frais de scolarité y constitue certainement un obstacle à une véritable démocratisation des conditions d'accès. Les statistiques sur l'origine sociologique de leurs élèves sont d'ailleurs amplement significatives en la matière.

Je reviendrai longuement sur ce point lors de la discussion de certains articles, mais je dois dire dès à présent que je regrette vivement que la nécessaire réduction des frais de scolarité dans les écoles de commerce et de gestion n'ait pas été prise en compte dans le projet.

Le cheminement de la sélection des grandes écoles emprunte progressivement deux ou trois étapes, éminemment complémentaires, et dont les deux premières sont indispensables à la formation au métier d'ingénieur ou de gestionnaire, tandis que la troisième l'enrichit considérablement. La première étape, c'est celle de la classe préparatoire, apprentissage de la rigueur théorique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Conclusion ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Abrégez monsieur Masson !

**M. Gabriel Kaspereit.** Messieurs, nous vous supportons bien, nous !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Veuillez poursuivre, monsieur Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** La deuxième étape est celle de la grande école, l'apprentissage de la prise en compte des situations concrètes. La troisième étape, enfin, est celle du troisième cycle et du diplôme de docteur ingénieur : c'est l'étape de l'apprentissage du doute.

Cette sélection est aussi une des conditions de la professionnalisation. Ce n'est pas un hasard si toutes les filières et tous les instituts qui ont jusqu'à présent réussi à se professionnaliser au sein de l'université l'ont fait par dérogation au principe de l'absence de sélection, ce qui, là encore, contredit la volonté d'uniformisation des pouvoirs publics ou, tout au moins, du Gouvernement, telle qu'elle est affichée dans le projet de loi.

La spécialisation dans la préparation à des tâches professionnelles définies nécessite donc une « canalisation » des candidats selon leurs motivations, leurs aptitudes et leurs connaissances.

Ainsi, la sélection est un processus complexe, qui se déroule à divers niveaux et dans diverses directions, sorte de vaste système d'aiguillage des hommes et de leurs compétences vers les postes de cadres de l'économie.

Si l'absence de sélection risque d'être préjudiciable à la mise en œuvre de l'objectif de professionnalisation, elle dessert aussi l'objectif de démocratisation.

Une sélection bien comprise aboutit, en effet, à concentrer les capacités de formation disponibles au bénéfice des étudiants les plus méritants des classes sociales les plus défavorisées.

La sélection par l'échec, ou la sélection sournoise et déguisée à l'issue des premiers cycles universitaires, est, en fait, moins démocratique que la sélection affichée et pratiquée par la plupart des filières des grandes écoles mais aussi par certains établissements universitaires actuellement.

L'efficacité d'un système de formation sert également la démocratisation des établissements.

Or, qu'il s'agisse du rapport de la commission « Finiston », en Grande-Bretagne, ou de l'assemblée des recteurs d'Allemagne de l'Ouest, à Constance, au mois de mai 1982, nous savons que les grandes écoles françaises bénéficient à l'étranger d'éloges marqués à cause de leur efficacité.

Comparant la qualité et les coûts de la formation des ingénieurs diplômés en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne et en France le professeur Dahrendorf, directeur de la *London School of Economic and Political Sciences...* (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Parlez français !

**M. Jean-Louis Masson.** ... a estimé que la France se situait au premier rang pour les deux critères avec des coûts respectifs par diplômé de 58 000 marks en France, de 95 000 marks en Grande-Bretagne et de 120 000 marks en République fédérale d'Allemagne.

La sélection, c'est d'abord un principe, mais ce sont aussi des modalités et des critères. Les écoles doivent affirmer le caractère plus démocratique (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes*) ou plus efficace de certaines modalités, comme le concours, tout en ouvrant leur recrutement vers l'extérieur.

Cependant, n'oublions pas que certains critères, comme le baccalauréat C, ont des avantages — ceux de l'objectivité et de l'équité de l'épreuve de mathématiques au concours par rapport à l'épreuve de culture générale — mais aussi des inconvénients : un recrutement qui s'opère sur des capacités abstraites et non pas sur des qualités humaines d'imagination ou de sens des relations.

Une réflexion doit être conduite par les écoles avec les responsables de l'enseignement secondaire pour modifier, progressivement, en amont, les critères de sélection des candidats au baccalauréat, puis des candidats aux grandes écoles, en aménageant les programmes d'examen et de concours du secondaire et des classes préparatoires aux grandes écoles.

Il faut rééquilibrer les flux venant du baccalauréat C par rapport aux autres filières de recrutement des grandes écoles et revaloriser, dans le secondaire, les disciplines autres que scientifiques et mathématiques, mieux organiser l'information des familles sur les différentes formations technologiques supérieures dès la classe de troisième, puis au niveau des classes du baccalauréat, enfin dans les classes de préparation aux grandes écoles.

Les passerelles entre les différents niveaux, du supérieur court au supérieur long, par exemple, et les différents secteurs, entre autres, du technologique à l'enseignement général, doivent permettre de corriger les effets de la sélection.

La diversification du recrutement des écoles doit aussi permettre le rapprochement avec les formations universitaires par la circulation des hommes, à condition que soient maintenues, pour les admissions sur titres universitaires de premier ou de second cycle, ou dans le cadre de la formation continue, des exigences minimales de rigueur. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Laurent Cathala et M. André Brunet.** Vos collègues de l'opposition n'écoutent même pas leur orateur !

**M. le président.** S'il vous plaît, messieurs ! Poursuivez, je vous prie, monsieur Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** A long terme, deux élèves sur trois de seconde année d'école devraient venir d'une classe préparatoire, et le reste des maîtrises scientifiques universitaires.

Un effort particulier doit être entrepris pour accroître le nombre des classes préparatoires spéciales pour les bacheliers techniciens et pour accueillir davantage de titulaires de brevets de technicien supérieur ou de diplômés universitaires de technologie, avec B.T.S. et D.U.T. et un plus grand nombre également de techniciens, dans le cadre de la formation continue.

En effet, on le sait, les fils d'ouvriers sont plus nombreux parmi les titulaires de baccalauréats de techniciens que parmi les titulaires de baccalauréats d'enseignement général. On sait aussi qu'un fils d'ouvrier bachelier sur quatre fait plutôt ses études dans un I.U.T. ou une section de B.T.S. que dans des sections qui dirigent moins directement vers la vie professionnelle active.

Ces efforts souligneront en même temps la solidarité et la continuité des enseignements technologiques, du C.A.P. au diplôme d'ingénieur.

Les élites françaises ont les origines sociales, scolaires ou universitaires les plus variées. Dans une entreprise dynamique, la politique du recrutement favorise la constitution d'équipes d'hommes aux formations diverses.

L'efficacité impose donc le pluralisme interne des équipes de cadres moyens et supérieurs.

Les temps sont révolus de cet élitisme qui confortait les cadres dans la certitude de faire partie d'une élite pour toute une vie en raison du prestige de leur formation. Maintenant, à tous niveaux, les cadres savent que leur carrière sera faite de défis à relever continuellement, de compétences à renouveler et à confirmer.

A ceux qui veulent opposer artificiellement les universités aux grandes écoles, je rappelle donc qu'il n'y a pas de contradiction entre la démocratie et la promotion par le mérite. Les meilleurs, que ce soit en sport, en art ou dans l'entreprise, servent une nation si celle-ci a su les servir au bon moment : c'est-à-dire au moment de leur jeunesse.

N'oublions pas que ce n'est que depuis la création des grands concours, aussi bien dans les universités que dans les grandes écoles, que les jeunes issus des catégories sociales populaires ont pu accéder, dans des conditions équitables, à plus hautes charges dans la fonction publique et dans l'industrie. La sélection est donc une condition nécessaire de la démocratisation. C'est ce que

rappeyait récemment l'union nationale des grandes écoles en rapportant ces mots de Roger Martin du Gard évoquant la démocratisation qui résulte de la sélection par le concours : « Ainsi naît cette aristocratie plébéienne où dorénavant se recrutent les élites. »

Pour conclure (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes*) cette première partie de mon intervention (*Oh ! sur les mêmes bancs.*), je vous pose une question, monsieur le ministre. Comment se situe votre projet par rapport à la loi d'orientation de 1968. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Claude Cassaing**, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. On l'a dit ce matin !

**M. Jean-Louis Masson**. Celle-ci avait une autre allure même si, aujourd'hui, vous la qualifiez de loi circonstancielle. Elle s'appuyait sur deux grands principes que personne ne conteste, l'autonomie des universités et la participation. Votre projet se situe aux antipodes de ces principes.

Il n'y a plus de trace d'autonomie. Vos universités sont enserrées dans un véritable carcar administratif.

**M. Georges Hage**. Propagande !

**M. Jean-Louis Masson**. ... formé par une cascade de conseils et de comités, de commissions nationales ou locales. Les ressources seront attribuées aux universités dans la mesure où leurs programmes iront dans le sens voulu par les bureaux de votre ministère.

**M. Pierre Forgues**. Où avez-vous vu cela ?

**M. Jean-Louis Masson**. C'est une véritable étatisation, qui va à l'encontre de tout ce qui se fait dans les pays développés et ressemble fort à la pratique des pays de l'Est. (*Exclamation sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Un député socialiste. Enfin, nous y voilà !

**M. Jean-Louis Masson**. La participation, cette idée généreuse, vous l'avez détournée de son sens : il n'en reste plus qu'une caricature baptisée pompeusement « gestion démocratique ».

Votre projet revient à livrer les universités au pouvoir syndical (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), alors qu'elles doivent appartenir à l'ensemble de la nation.

Plus que jamais, dans le contexte mondial actuel, la France a besoin d'universités dynamiques et novatrices délivrant un enseignement de qualité. Votre projet va résolument en sens inverse.

Un député socialiste. Mais non !

**M. Jean-Louis Masson**. Notre devoir est, en nous y opposant, d'alerter le pays contre le mauvais coup qui se prépare et dont sera victime une institution qui commande en grande partie notre avenir.

J'en viens maintenant à la seconde partie de mon intervention (*Oh ! sur les bancs des socialistes et des communistes*), mais, rassurez-vous, elle sera brève (*Ah ! sur les mêmes bancs*), c'est-à-dire à la démonstration juridique du caractère inconstitutionnel du projet de loi ou, tout au moins, d'un certain nombre d'articles qui le composent.

**M. Jean-Claude Cassaing**, rapporteur. C'est pour cela qu'elle sera brève !

**M. Jean-Louis Masson**. Sur la base des textes constitutionnels, mais aussi sur la base des grands principes de droit reconnus par le Conseil constitutionnel, il apparaît que trois articles au moins ne sont pas conformes à la Constitution. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean Valroff**. Ça mériterait un tract.

**M. Georges Hage**. Lesquels ?

**M. Jean-Louis Masson**. Le premier article en cause est l'article 31. Il prévoit, en effet, que les instituts et les écoles faisant partie des universités seront dirigés par un directeur sans condition de nationalité. Cela donnerait de la sorte à des étrangers un pouvoir hiérarchique sur des fonctionnaires français pour assumer de manière ordinaire une mission de service public sur le territoire français.

Qui plus est, des étrangers pourraient, par le fait même, être ordonnateurs de l'argent public et dépenser l'argent des contribuables français. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Bonnet**. C'est spécieux !

**M. Jean-Louis Masson**. Cette disposition est déjà scandaleuse dans son principe (*Même mouvement sur les mêmes bancs*), mais elle ne me surprend pas car elle caractérise les excès auxquels

peuvent conduire les théoriciens du socialisme antinational. (*Exclamations et interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés socialistes. C'est indigne !

**M. Jean-Louis Masson**. De plus (*Interruptions sur les bancs des socialistes*).

**M. Gabriel Kaspereit**. Continuez, monsieur Masson, ne vous laissez pas intimider !

**M. le président**. Monsieur Masson, vous avez probablement été un peu au-delà de ce que vous pensiez, non ?

**M. Jean-Louis Masson**. Pas tout à fait, je suis resté dans les limites.

**M. le président**. J'estime que vous les avez franchies. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Gabriel Kaspereit**. Monsieur le président, vous avez une mentalité de mauvais curé ! Vous êtes en train de faire de la morale, c'est incroyable ! Ce n'est pas une façon de procéder !

**M. le président**. Cela suffit, monsieur Kaspereit, votre imagination est fertile.

**M. Gabriel Kaspereit**. Mais non, c'est la vôtre qui l'est !

**M. le président**. Monsieur Masson, veuillez poursuivre.

**M. Jean-Louis Masson**. De plus, à l'évidence cette disposition n'est pas compatible avec la tradition du service public. Par analogie avec plusieurs avis déjà rendus par le Conseil constitutionnel sur des sujets voisins, il est clair que, dans ces conditions, l'article 31 n'est pas conforme aux grands principes du droit qui sont reconnus par le Conseil constitutionnel.

Le deuxième article en cause est l'article 54 du projet de loi. Il prévoit que les enseignants pourront être nommés en tenant compte d'éléments d'information recueillis auprès des différentes catégories d'usagers, notamment auprès des étudiants.

Les enseignants risquent donc d'être transformés en otages de leurs étudiants, ce qui est complètement aberrant et ce qui apportera des perturbations considérables dans le bon fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur.

**M. Marc Lauriol**. C'est le moins que l'on puisse dire.

**M. Jean-Louis Masson**. Cette disposition porte atteinte aux garanties statutaires d'indépendance et d'impartialité auxquelles ont droit les enseignants de l'enseignement supérieur pour l'évolution de leur carrière.

En la matière, le Conseil constitutionnel n'a jamais encore été véritablement saisi sur un sujet de ce type. Toutefois, il ne fait aucun doute à mon sens que, compte tenu de la gravité de l'atteinte qui est ainsi portée à une catégorie de fonctionnaires, en l'espèce les enseignants du supérieur, seule une loi organique, et non une loi ordinaire, pouvait introduire une modification aussi substantielle dans les conditions de leur avancement et de leur nomination.

**M. Bernard Pons et M. Emmanuel Aubert**. Très bien !

**M. Jean-Louis Masson**. L'article 9 du projet de loi est le troisième et dernier article concerné dont je pense qu'il n'est pas conforme à la Constitution.

Il prévoit que certaines dispositions de la loi qui sont applicables aux établissements relevant du ministère de l'éducation nationale pourront être étendues par simple décret à des établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères. Or, il faut savoir que la plupart des établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères et notamment certaines grandes écoles, telle l'école Polytechnique, ont un statut qui est directement fixé par la loi.

Ces grandes écoles constituent des catégories d'établissements publics et, en application de l'article 34 de la Constitution, c'est donc la loi et non pas le décret qui peut introduire d'éventuels bouleversements dans leur organisation et leurs structures. Pour que le Gouvernement puisse intervenir par décret en la matière, il aurait fallu qu'il recoure à l'article 38 de la Constitution prévoyant explicitement une délégation législative l'autorisant à imposer par ordonnance et pendant un délai limité des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Cette délégation législative n'étant pas l'objet du présent projet de loi, il est donc clair, dans ces conditions, que l'article 9 n'est pas conforme à la Constitution, car le projet de loi ne peut pas déléguer au Gouvernement le pouvoir de prendre par simples décrets des décisions qui concernent le statut des grandes écoles, qui sont, quant à elles, régies par la loi.

En conclusion, je dirai, monsieur le ministre, que ce projet de loi est manifestement à la fois inopportun, dangereux et inconstitutionnel.

**Un député socialiste.** C'est tout ?

**M. Jean-Louis Masson.** C'est pourquoi je vous demande d'adopter, mes chers collègues, l'exception d'irrecevabilité que j'ai soulevée. En tout état de cause, si cette demande est repoussée...

**M. Didier Chouat.** Elle le sera !

**M. Jean-Louis Masson.** ...et si le projet est ensuite voté, vous pouvez être dès à présent certain, monsieur le ministre, que nous ne manquerons pas de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Didier Chouat.** Des menaces ?

**M. Jean-Louis Masson.** Ce recours est d'ailleurs déjà en partie rédigé *(même mouvement sur les mêmes bancs)* sur les bases que je viens d'exposer, relatives aux trois articles du projet que j'ai évoqués. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roland Dumas, inscrit contre l'exception d'irrecevabilité.

**M. Roland Dumas.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, on attendait une exception d'irrecevabilité. Hormis quelques truismes énoncés pendant une heure d'horloge sur la Constitution et qui annonçaient une analyse détaillée, nous sommes restes sur notre faim. *(Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)*

Quelques coups ont été portés contre ceux que M. Masson appelle les idéologues. En revanche, nous avons entendu un hymne à l'élitisme des grandes écoles et un prêche en faveur du retour à l'école du XIX<sup>e</sup> siècle. Voilà ce qu'était l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Jean-Louis Masson. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Claude-Gérard Marcus.** Caricature !

**M. Roland Dumas.** Certes, dans une dernière et hâtive partie, a-t-il voulu, dans un suprême effort *(Rires sur les bancs des socialistes.)*, examiner trois articles du projet de loi du Gouvernement qui, à les regarder de près et quel que soit l'effort d'imagination que l'on puisse faire, ne portent nullement atteinte à notre Constitution. Qu'il s'agisse de l'article 31, des garanties d'indépendance de carrière, pour lesquelles la commission des affaires culturelles, comme l'a rappelé ce matin son rapporteur, propose des amendements d'amélioration...

**M. Robert Galley.** Et voilà !

**M. Roland Dumas.** ...ou de l'article 9 du projet de loi, je ne vois rien là qui blesse la Constitution de notre pays, et quelqu'un a eu raison de dire : « Et voilà ! », car si les députés de l'opposition avaient été présents lors des travaux de la commission des affaires culturelles au lieu de faire de l'agitation dans la rue, ils auraient pu en rendre compte à leurs groupes ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Marc Lauriol.** C'est de l'inconscience !

**M. Gabriel Kaspereit.** Monsieur Dumas, soyez sérieux ! Il vous arrive de l'être quelquefois !

**M. le président.** Perdez vos mauvaises habitudes, monsieur Kaspereit !

**M. Jacques Toubon.** Et à Charléty, qui y était, monsieur Dumas ?

**M. le président.** On a compris, monsieur Toubon ! Cela suffit, maintenant !

Poursuivez, monsieur Roland Dumas.

**M. Jacques Toubon.** C'est un bon souvenir, monsieur le président ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous ne voulez pas qu'on en parle ? Cela vous ennuie ?

**M. Claude Labbé.** Vous en parliez pourtant vous-même !

**M. Marc Lauriol.** En 1968, vous étiez dans la rue !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs !

Poursuivez, monsieur Dumas.

**M. Roland Dumas.** Au demeurant, le Conseil d'Etat, gardien des libertés publiques, a été consulté par le Gouvernement et il a émis sur ce projet un avis favorable. Si les éminents juristes qui y siègent avaient formulé quelques réserves graves à son encontre, vous n'auriez pas manqué de nous en faire part, monsieur le ministre. Or rien n'a transpiré à cet égard. Nous avons donc tous apaisements.

**M. Philippe Séguin.** Vous n'avez pas toujours dit cela !

**M. Marc Lauriol.** Vous avez même dit le contraire !

**M. Roland Dumas.** Rappellerai-je que le contrôle de la constitutionnalité s'exerce en France a posteriori, après le vote et avant la promulgation de la loi, en vertu de l'article 61 de la Constitution ? Vous nous avez du reste annoncé, monsieur Masson, que vous entendiez en user. Cela n'accroîtra pas pour autant vos chances de succès ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Marc Lauriol.** C'est le Conseil constitutionnel qui décidera !

**M. Philippe Séguin.** Vous préjugez sa décision, mais cela ne changera rien !

**M. Roland Dumas.** Aucun principe essentiel n'est bafoué ni même froissé par le texte gouvernemental.

Donc, je m'attendais à plus d'efforts. Pour une autre occasion, je vous conseillerai de porter votre attention sur l'article 2 de la Constitution — mais peut-être n'êtes-vous pas allé jusque-là. *(Rires sur les bancs des socialistes.)* C'est l'article passe-partout qu'il est de bon ton de viser en pareille circonstance, quand on n'a rien d'autre à dire ! *(Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)* Cet article traite de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

**M. Antoine Gissinger.** Nivellement !

**M. Marc Lauriol.** Nivellement par le bas !

**M. Roland Dumas.** Mais c'est un terrain mouvant sur lequel il convient de ne pas s'engager à la légère. Loin de me connaître ce principe d'égalité, le texte gouvernemental en constitue une éclatante illustration. Il veut établir en effet plus de justice dans l'enseignement supérieur en augmentant les chances des plus défavorisés, en corrigeant les handicaps sociaux et familiaux. Ce matin, M. le ministre de l'éducation nationale rappelait à juste titre que, déjà peu nombreux à l'entrée de l'université, — un fils d'ouvrier sur cent accède au baccalauréat de la série « C » — les enfants d'ouvriers y sont peu à peu éliminés, passant de 15 p. 100 dans le premier cycle à 7 p. 100 dans le troisième. A défaut de pouvoir établir l'égalité de tous, le projet tend au moins à réduire l'inégalité des chances. Vous avez bien fait, monsieur Masson, de ne pas vous engager sur ce terrain. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mais parlons franchement...

**M. Philippe Séguin.** Cela vous changera !

**M. Roland Dumas.** Plutôt que de chercher à nous convaincre, l'auteur de l'exception a voulu saisir une occasion de parler le premier au nom de l'opposition, même si son groupe ne l'avait pas désigné.

**M. Claude Labbé.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Roland Dumas.** Félicitons-le : il a réussi et a même coupé l'herbe sous le pied de M. Foyer : une fois n'est pas coutume. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)* Mais n'est-ce pas mieux ainsi ? Nous savons à quoi nous en tenir sur les intentions de l'opposition : à un grand dessein pour une grande politique de l'enseignement supérieur proposé par le Gouvernement, elle répond comme elle l'entend. C'est son droit.

**M. Gabriel Kaspereit et M. Yves Lencan.** Merci !

**M. Roland Dumas.** La majorité, quant à elle, mesure l'enjeu de cette réforme. Elle veut que la gauche et le Gouvernement gagnent ce double pari : ...

**M. Bernard Pons.** Un de plus !

**M. Roland Dumas.** ...penser à l'étudiant en servant la collectivité nationale. Le Gouvernement met en place l'enseignement supérieur pour la France de l'an 2000. L'opposition, et c'est là la distance qui nous sépare, souhaite le retour à l'enseignement supérieur de nos grands-pères.

**M. Claude Labbé.** Vous parlez en solitaire !

**M. Roland Dumas.** Cet enjeu a été rappelé par M. le ministre de l'éducation nationale ce matin : en premier lieu, il vaut mieux préparer l'entrée de l'étudiant dans la vie professionnelle, dans la vie tout court. On ne peut en effet continuer à se plaindre

du manque de débouchés pour les diplômés, du nombre croissant de laissés-pour-compte en cours d'études sans chercher à mettre en place les remèdes honnêtes qui modifient cet état de choses. Il n'y a pas de fatalité dans ce domaine. Il n'y a que des faux-fuyants qui ont nom : sélection insolente par l'argent ou sélection rampante par l'échec. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En second lieu, l'épanouissement des étudiants doit servir mieux et davantage la collectivité nationale à laquelle ils appartiennent, et cela dès leur insertion dans la vie active. Pour atteindre ce but, il importe, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, de prévenir et d'accompagner dès maintenant par un enseignement supérieur adapté, la mutation de la fin du xx<sup>e</sup> siècle et faire que le passage de la société industrielle à la société postindustrielle se réalise sans heurt ni soubresaut. (Très bien ! sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

L'idée n'est pas si neuve qu'il y paraît. Elle était déjà dans l'air radieux de mai 1968. Cette loi fondamentale, disait-on alors, fixera pour longtemps l'avenir de l'Université française et de ce que l'université sera devenue dans dix ou vingt ans dépendra ce que le pays deviendra dans trente ou quarante ans. Ces propos sont signés de M. Alain Peyrefitte, alors président de la commission des affaires culturelles. Ils furent vite démentis par les décisions qui suivirent le vote de la loi de 1968, cependant obtenu à l'unanimité de la représentation nationale.

Par quelles voies entendons-nous — entendez-vous, monsieur le ministre — gagner ce pari ? Les voies de la démocratisation, de l'orientation et de la qualification.

La démocratisation d'abord.

En 1985-1986, la France comptera un million d'étudiants. En organisant le libre accès de tous à l'enseignement supérieur, après la seule et nécessaire sélection que constitue le baccalauréat, la loi accroît les chances de chacun mais, surtout, elle élargit le vivier des intelligences, des ressources humaines, des habiletés, des qualités naturelles où la nation puisera les compétences dont elle a besoin.

En accolant la formation continue à la formation initiale dans un grand et même service public, la gauche veut souligner l'impératif besoin du recyclage et de l'adaptation.

En créant des passerelles à tous les niveaux, elle veut contraindre l'esprit à une invention de tous les instants.

Ouvrir les structures aux usagers, aux étudiants, aux personnalités extérieures, aux syndicalistes comme aux patrons, procède du même esprit.

L'organisation des trois conseils va dans le même sens. Or cette initiative, monsieur le ministre, vous a valu bien des reproches contradictoires et excessifs. L'un, qui sera plus facile à supporter, vous a fait traiter de « socialiste à tout crin qui veut socialiser l'enseignement ». L'autre, beaucoup plus insupportable, vous a comparé à Bonaparte. N'a-t-on pas écrit à ce propos : « Le multimérialisme de la Constitution de l'An VII n'aurait pu fonctionner sans Bonaparte » ?

La démocratisation s'accompagnera d'une nécessaire orientation.

Un futur et maintenant ancien Président de la République déclarait en 1968 : « La véritable fierté nationale n'est pas dans l'enseignement supérieur, mais elle est dans la formation. »

Hélas ! à la fin du septennat dernier, et la situation n'est pas tellement différente aujourd'hui, 60 p. 100 des étudiants n'obtenaient pas de diplôme de premier cycle. Livrés à eux-mêmes, sans compétence particulière, sans espérance, ils grossissent les rangs des demandeurs d'emploi. Une société qui se respecte se doit de trouver des solutions à ce problème angoissant. Et vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que la clef de voûte de votre système sera l'organisation du premier cycle. Mais évitons de mettre en place des premiers cycles trop généraux.

Bref, par l'orientation douce et simple, par les passerelles de réorientation, par des formations complémentaires courtes, le but à atteindre reste l'accroissement des chances d'accès à un métier.

Je veux illustrer mon propos par un exemple. Un étudiant en droit de premier cycle entrera plus facilement de plain-pied dans la vie si, devant abandonner ses études, il reçoit un complément de formation en comptabilité, en informatique, en langues vivantes ou en gestion, fût-ce au détriment de l'histoire du droit ou de la procédure civile, disciplines enrichissantes, certes, mais sans utilisation immédiate, n'en déplaise aux distingués professeurs qui enseignent ces nobles matières et dont l'un vient de quitter l'hémicycle. (Sourires.)

Oui à l'orientation souple ! Non à la sélection ! Non aux barrières et à l'éviction ! Oui à l'espoir ! Non à l'angoisse des lendemains !

Le président Edgar Faure exprimait la même idée en 1968 : « Il faut que ceux qui fréquenteront les facultés apprennent assez de choses pour pouvoir ou s'en aller au bout de deux ans ou rester plus longtemps s'ils en ressentent vraiment la vocation. »

Voilà, mesdames, messieurs, le grand dessein auquel le Gouvernement veut associer l'Assemblée nationale qui, par son droit d'amendement, améliorera le texte du projet de loi.

**M. Bernard Pons et M. Philippe Séguin.** Il en a bien besoin !

**M. Roland Dumas.** Mais, monsieur le ministre, l'exception d'irrecevabilité à le mérite de nous montrer où l'opposition veut en venir : tout faire pour freiner la marche vers le progrès incontestable auquel vous voulez aboutir. (Rires sur quelques bancs du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. Jacques Toubon.** Progrès à reculons !

**M. Roland Dumas.** Aussi n'est-il pas surprenant de retrouver dans ce combat d'avant-garde, mais en réalité d'arrière-garde, ceux qui n'ont eu de cesse de démanteler la loi de 1968 dans ce qu'elle avait d'original, de constructif et d'imaginatif. Elle était certes insuffisante car, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, elle laissait de côté les grandes écoles et ne répondait qu'à des circonstances particulières. Mais on avait pu croire un instant que l'imagination était au pouvoir.

Or que restait-il, en mai 1981, de l'autonomie des universités, de la participation, de la pluridisciplinarité ? Le danger du mois de mai passé, le naturel avait repris le pas.

**M. Yves Lencien.** Au galop !

**M. Roland Dumas.** Fi des réformes, foin de l'audace !

Peu importe, du reste, aux détracteurs du projet d'aujourd'hui que, de nouveau, l'urgence impose d'agir. Si la situation n'est pas la même qu'en mai 1968, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, elle n'en est pas moins préoccupante. Le gâchis de l'intelligence et de l'énergie de notre jeunesse ne devrait pas laisser indifférents les hommes de bonne volonté, car rien n'est pire pour la jeunesse que la perte de l'espérance.

Or, loin de chercher avec d'autres des solutions à ce grand problème, d'aucuns s'emploient à exploiter, voire à relancer l'agitation, fruit quelquefois d'une interrogation légitime, mais plus souvent née de l'initiative de quelques groupuscules... (Exclamations sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

**M. Marc Lauriol.** C'est vous qui le dites ! C'est facile de dénoncer des boucs émissaires !

**M. Roland Dumas.** ...porteurs des ferments d'un fascisme toujours prompt à renaître. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Yves Lencien.** Allez le dire aux étudiants !

**M. Roland Dumas.** Comment pourrais-je taire ici ma peine...

**M. Robert-André Vivien.** Allez-y : ils sont au bout de la rue !

**M. Roland Dumas.** Oui, monsieur Vivien, ce ne sont que des groupuscules, par rapport aux 800 000 étudiants qui étudient en France et qui ne demandent qu'à poursuivre leurs études, et à entrer dans des carrières. Ceux-là restent silencieux.

**M. Marc Lauriol.** Allez le leur dire ! Ils vous attendent !

**M. Roland Dumas.** Comment ne dirais-je pas mon angoisse d'avoir entendu, aux abords de cette enceinte, l'un de nos collègues, abrité derrière son immunité, haranguer et stimuler par des propos inadmissibles une petite troupe plus prête à poser le sac qu'à donner l'assaut ?

La grande masse des étudiants aspire au travail. Elle veut avoir l'assurance que les études, les diplômes déboucheront sur des carrières, des métiers, et non sur l'A.N.P.E.

La génération qui nous interpelle est d'autant plus désintéressée, monsieur le ministre, qu'elle sait que, grâce aux dispositions transitoires, ce texte ne concernera que ceux qui la suivront. Nous devons, vous devez la rassurer.

**M. Yves Lencien.** Ce n'est pas encore fait ?

**M. Roland Dumas.** Mais l'opposition préfère — ne l'a-t-elle pas clamé à grand renfort de trompettes ? — faire feu de tout bois !

**M. Alain Bonnet.** De tous pavés !

**M. Roland Dumas.** C'est son projet. Elle veut donner l'impression qu'une mobilisation générale se met en place contre le texte du Gouvernement, alors qu'une minorité de privilégiés,

enseignants et étudiants, liés à une poignée d'irréductibles, tentent simplement de créer les conditions d'un retour en arrière. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Yves Lancien et M. Bernard Pons.** Allez le leur dire !

**M. Roland Dumas.** Vous annoncez, messieurs, la multiplication des obstructions...

**M. Robert-André Vivien.** C'est aux étudiants qu'il faut dire tout cela !

**M. le président.** Monsieur Vivien, ne parlez pas tout seul ! Je vous en prie, laissez l'orateur s'exprimer.

**M. Robert-André Vivien.** Je ne donne juste un conseil !

**M. Roland Dumas.** Vous multipliez, dis-je, les obstructions, messieurs : exception d'irrecevabilité pendant une heure quinze, question préalable une heure trente, puis renvoi devant la commission, motion déposée avant même que la commission des affaires culturelles ne soit saisie du projet.

**M. Bernard Pons.** Et alors ?

**M. Michel Noir.** C'est notre droit !

**M. Philippe Séguin.** Vous avez quelque chose contre les droits du Parlement ?

**M. Yves Lancien.** Vous refusez le débat ?

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Fasciste !

**M. Roland Dumas.** Messieurs, vous ne parviendrez à affoler ni l'opinion publique, ni la majorité de cette assemblée par de tels propos !

**M. Marc Lauriol.** Vous n'avez pas honte ?

**M. Pierre Mauger.** Je n'aurais jamais cru cela !

**M. Marc Lauriol.** Vous avez peur de l'opposition !

**M. Bernard Pons.** Et les droits de la défense, maître Dumas ?

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

**M. Roland Dumas.** Mais permettez-moi de regretter encore qu'un ancien ministre, et non des moindres, ait pu prêter la main à cette mise en scène, en évoquant, dans une interview récente, les menaces qui pèseraient sur les libertés et notamment sur la liberté de l'enseignement privé.

**M. Robert-André Vivien.** C'est malheureusement vrai !

**M. Roland Dumas.** L'Assemblée nationale ne se laissera prendre à aucun de ces pièges, à commencer par l'exception d'irrecevabilité.

**M. Yves Lancien.** Avant la fin du mois, vous n'aurez même plus 33 p. 100 !

**M. Roland Dumas.** Son auteur me permettra de lui dire que ses chances de succès sont minces, pour ne pas dire inexistantes, parce que la majorité sait ce qu'elle veut, et surtout ce qu'elle ne veut pas.

**M. Bernard Pons et M. Philippe Séguin.** Hélas !

**M. Gabriel Kaspereit.** Pour combien de temps ?

**M. Emmanuel Aubert.** Cela change tous les ans !

**M. Philippe Séguin.** Ça va, ça vient !

**M. Roland Dumas.** Mesdames et messieurs, une nouvelle fois, la démonstration est faite que, sur un grave dessein, le dérisoire n'a pas de prise. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Philippe Séguin.** Oh la la !

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Jean-Louis Masson.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 490 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 489 |
| Majorité absolue .....             | 245 |
| Pour l'adoption .....              | 159 |
| Contre .....                       | 330 |

L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Gabriel Kaspereit.** Il y a au moins 159 députés sensés ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** M. Foyer oppose la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.  
La parole est à M. Foyer.

**M. Jean Foyer.** Mesdames, messieurs, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, le Gouvernement a exprimé une satisfaction de soi-même et de son œuvre...

**M. Yves Tavernier.** Il a raison !

**M. Jean Foyer.** ...dont on conçoit mal la raison, à moins qu'il n'ait voulu parler par antiphrase. (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.)

« Le Gouvernement propose au pays et à son enseignement supérieur — est-il écrit à la page 3 — une loi plus générale, un consensus plus vaste, un contrat plus clair. »

Loi plus générale : cela signifie sans doute qu'elle s'appliquera, fût-ce en deux étapes, aux grandes écoles comme aux universités. La conséquence en sera que le mal dont souffrent les secondes sera volontairement inoculé aux premiers et que des établissements, qui fonctionnent actuellement à la satisfaction de l'intérêt général, des étudiants et des employeurs, seront livrés à la politisation et à la démagogie. (Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Raymond Forni.** Recommencez, nous n'avons pas compris !

**M. Jean Foyer.** Consensus plus vaste : on se demande bien où il se trouve. Et si consensus il y a, il me paraît être plutôt contre le projet. En effet, au-delà de tout clivage politique, juristes, économistes et médecins ont été à peu près unanimes à le condamner et, pour obtenir le consensus des étudiants, le Gouvernement a mis en œuvre sous nos yeux il y a quelques semaines des procédés renouvelés du Médecin malgré lui. Il a cherché à forcer l'adhésion à coups de matraque et de crosse de mousqueton, dans une ambiance de gaz lacrymogène. C'est sans doute la forme socialiste de la concertation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Raymond Forni.** Pas vous, monsieur Foyer !

**M. Raoul Bayou.** Vous, le fossoyeur des universités !

**M. Jean Foyer.** Contrat plus clair : il n'est dans votre projet ni contrat ni clarté. Vous avez procédé à des simulacres de consultation, car votre parti était pris et votre siège était déjà fait. Vous n'avez attaché aucune importance aux réponses que vous avez reçues. Vous avez dédaigné les avis objectifs et impartiaux que vous ont adressés spontanément les compagnies savantes, notamment l'adresse très remarquable de l'Académie des sciences et les réflexions très sensées de celle des sciences morales et politiques. Vous avez tenu pour rien les objections et les propositions des organisations qui sont vraiment représentatives des professeurs. Vous n'avez pas écouté davantage tant de personnalités qui figurent, parmi les maîtres de la science française et qui sont très loin d'être vos adversaires politiques. Votre texte n'a rien d'un contrat.

Il est en réalité l'expression de la volonté de trois syndicats, mise en forme — mais en quelle forme ! — par les bureaucrates du ministère de l'éducation nationale, auxquels des leçons de rédaction française ne seraient point tout à fait superflues. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mauger.** Qu'ils retournent à l'école primaire !

**M. Jean Foyer.** Quant à la clarté, elle est nulle. Votre texte est prolixe, certes. En fait d'affirmations creuses, de pathos, de lapalissades et de tautologies...

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur.** Vous êtes orfèvre en la matière !

**M. Jean Foyer.** ...il pourra être donné en exemple de ce qu'il ne faut pas écrire.

Mais, sur des questions essentielles, monsieur le ministre, votre texte se contente de renvoyer à une cinquantaine de décrets. Vraiment, vous ne proposez pas un contrat clair. Vous sollicitez de la majorité de cette assemblée un blanc-seing.

**M. Philippe Séguin.** Elle n'est pas regardante !

**M. Jean Foyer.** Le résultat du dépôt de ce projet, la conséquence de votre refus d'en discuter sérieusement et avec ceux qui, demain, devront l'appliquer et avec ceux qui, demain, en supporteront les conséquences — car c'est de leur formation et de leur avenir qu'il s'agit — ce résultat nous l'avons vu : des professeurs qui n'ont aucun goût pour les manifestations sur la voie publique y sont descendus pour la première fois de leur vie (*Rires sur les bancs des socialistes*) et des hommes et des femmes auxquels repugnait l'exercice du droit de grève se sont résignés à l'exercer (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*.)

Ils se sont demandé, et ils se demandent encore pourquoi le Gouvernement...

**M. Yves Tavernier.** Ce n'est plus le même !

**M. Jean Foyer.** ...s'est engagé dans une pareille opération.

Suivant une maxime des anciens, « ceux qu'il veut perdre, Jupiter les prive de la raison ». Le Gouvernement ne nous donne-t-il pas une nouvelle illustration de cette vieille maxime ? Rien ne vous obligeait à légiférer sur l'enseignement supérieur. Certes, celui-ci pose des problèmes, il en posera toujours. Mais ces problèmes — j'y reviendrai dans la suite de ma démonstration — pouvaient recevoir des solutions sans aucun bouleversement des structures. Par application des textes en vigueur, vous aviez tous les moyens de remédier à la situation. Vous n'étiez pas obligé d'intervenir à chaud, comme le législateur de 1968 le fut. Les universités étaient parfaitement calmes.

**M. Philippe Séguin.** Avant !

**M. Jean Foyer.** Vous n'aviez même pas le motif, si souvent évoqué au temps passé de « l'état de grâce », que la réforme aurait été comprise au nombre de ces 110 propositions, collection des engagements sacrés du socialisme, que personne du reste — fort malheureusement ! — n'avait lu avant le scrutin.

**M. Gérard Chasseguet.** Très bien !

**M. Jean Foyer.** En effet, sur l'enseignement supérieur, exceptionnellement, les 110 propositions étaient muettes.

A tant de mécontentements catégoriels que nous voyons éclore de tous les côtés, et dont vous vous passeriez probablement mais que vous ne pouvez pas toujours éviter, pourquoi en avoir volontairement suscité d'autres qui ne saisissent pas seulement vos opposants, mais qui vous aliènent nombre d'hommes ou de femmes qui avaient voté pour vous ? On ne voit donc, à votre singulière et déconcertante attitude que deux raisons.

La première est un dessein de camouflage du chômage. Vous espérez, par l'application de votre projet, par l'institution d'un premier cycle que je ne sais comment qualifier — réserve indienne temporaire, entrepôt de jeunes demandeurs d'emploi ou halte-garderie — en un mot d'un premier cycle parfaitement inutile à la plupart de ceux à qui vous allez l'imposer, neutraliser quelque 300 000 jeunes qui, comptés dans les effectifs des universités, au moins, ne seront pas pris en compte dans les statistiques du chômage.

**M. Didier Julia.** C'est exact !

**M. Jean Foyer.** Ce chiffre de 300 000 que vous avez donné est un peu inférieur, je le note au passage, au nombre d'emplois supprimés depuis votre arrivée au pouvoir au mois de mai 1981.

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Jean Foyer.** Cette préoccupation — on le comprend — vous obsède. Elle vous obsède d'autant plus que l'échéance des élections législatives de 1986 approche. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*.)

Mais franchement, monsieur le ministre, le Gouvernement aurait mieux fait de supprimer la publication des statistiques du chômage que de désorganiser les universités à la seule fin de les fausser ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

La seconde raison, révélée par certains de vos collègues du Gouvernement qui ne sont pas tous satisfaits par votre texte — car il y en a — est que vous ne pouvez pas reculer parce que vous aviez promis ce texte à vos syndicats, auxquels, du reste, vous avez abandonné le soin de le rédiger. Vous étiez plus assuré, de la sorte, de les contenter parfaitement. C'est bien là le fond de l'affaire et c'est là, d'ailleurs, d'une façon générale votre méthode de gouvernement.

Aucun terme ne serait assez sévère pour qualifier votre entreprise, c'est pourquoi je n'en emploierai point. (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République*.)

**M. Alain Bonnet.** Quel dommage !

**M. Jean Foyer.** Mais c'est le sens de la question préalable qui est opposée à votre projet. Celle-ci ne signifie nullement qu'il n'y a pas lieu, pour l'Assemblée nationale, de débattre de l'enseignement supérieur, cette question étant, avec celle de la défense, la plus essentielle pour l'avenir. La question préalable signifie qu'il n'y a pas lieu de délibérer du projet de loi n° 1400 ; elle a le sens d'une invitation à en déposer un différent.

Votre texte est un texte mensonger. Il énonce, dans l'exposé des motifs, certaines vérités avec lesquelles nous sommes cent fois d'accord ; mais il les contredit dans ses articles par les dispositions qui seraient censées les mettre en œuvre. Il nous apparaît comporter inévitablement pour conséquence d'affaiblir les forces de la France dans la compétition internationale et de compromettre l'avenir des jeunes générations.

Il est en effet, dans votre projet, trois sortes de dispositions qui sont, à nos yeux, totalement inacceptables. Toutes les trois sont voulues et toutes les trois sont fondamentales.

La première est que votre projet, s'il était adopté, aggraverait, au lieu de les corriger, les vices du système actuel et contribuerait à un abaissement du niveau des études.

**M. Marc Lauriol.** C'est vrai !

**M. Jean Foyer.** La deuxième est qu'il ruinerait toute indépendance de l'Université, en la politisant jusqu'à la moelle.

La troisième est que, par l'humiliation qu'il infligerait aux universitaires, il déterminerait le départ vers l'étranger des jeunes universitaires les plus brillants. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

Avant que de réformer l'enseignement supérieur, comme vous avez l'audace de prétendre le faire aujourd'hui, vous auriez bien fait de vous en prendre d'abord à un enseignement secondaire dont la décadence est en grande partie la cause des malheurs du supérieur.

**M. Marc Lauriol.** Très juste !

**M. Yves Tavernier.** C'est à la suite de votre politique !

**M. Jean Foyer.** En 1939, l'illustre historien Lucien Febvre avait le droit d'écrire que l'enseignement supérieur français était le meilleur du monde. Cela était vrai.

**M. Yves Tavernier.** Depuis, vous êtes passés par là !

**M. Jean Foyer.** Qui pourrait le soutenir aujourd'hui ? Astreint à accueillir trop vite des effectifs énormes, il est malade de l'inflation et il est devenu, à tout le moins, de qualité très inégale. S'il est encore de très fortes classes et des maîtres éminents — car heureusement l'agrégation de l'enseignement secondaire demeure grandement élitiste — il y a malheureusement beaucoup de médiocrité, des maîtres recrutés trop vite, mal formés...

**M. Parfait Jans.** Par qui ?

**M. Jean Foyer.** ... et insuffisamment motivés, des élèves qui s'ennuient ; la culture générale tend à devenir inexistante.

Il n'y a pas longtemps, je l'ai vérifié personnellement. M'adressant à vingt-cinq étudiants de troisième cycle et d'une très bonne qualité intellectuelle, j'ai eu la stupefaction attristée, monsieur le rapporteur, de constater qu'aucun d'entre eux ne savait qui était Aristote. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*.)

**M. Alain Vivien.** Ils étaient élèves quand vous étiez professeur !

**M. Jean Foyer.** Après dix minutes d'efforts, l'un d'eux a fini par médire qu'il avait été le précepteur de Platon.

Devant un autre auditoire, ayant dit que Bismarck avait été, à la fin du siècle dernier, l'organisateur du premier système général d'assurances sociales, j'ai constaté que vingt-quatre de mes auditeurs sur vingt-cinq ignoraient qui était Bismarck. (*Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*.)

**M. Parfait Jans.** Cela fait partie de votre passif !

**M. Jean Foyer.** A une époque à laquelle il est devenu impossible à ceux-là mêmes qui sont investis de fonctions d'autorité d'imposer et d'ordonner, une époque à laquelle il est sans cesse nécessaire de persuader, l'art de persuader et de convaincre n'est plus enseigné et n'est plus appris, et l'art de la dissertation, dans lequel se faisait jadis la synthèse de l'antique *trivium* de la grammaire, de la dialectique et de la rhétorique, a disparu pour le plus grand dommage des élèves.

Exception faite du baccalauréat C, que vous allez sans doute supprimer bientôt pour cause d'élitisme, le baccalauréat est devenu un diplôme sans valeur. Qui pourrait s'étonner, dans ces conditions, de la ruée que nous constatons vers l'enseignement supérieur ?

L'ambition des jeunes à une qualification plus haute, conduisant à des emplois, à des fonctions, à des professions plus riches d'intérêt intellectuel, est une ambition naturelle, légitime et sympathique. Il est évident aussi qu'elle suppose, de la part des étudiants, et les aptitudes nécessaires au type et à l'objet de l'enseignement choisi, et la volonté d'y apporter le travail indispensable. Ouvrir les filières de l'enseignement supérieur à tous ceux qui sont capables de le recevoir, faciliter cet accès à ceux qui possèdent les aptitudes intellectuelles sans les moyens matériels, ordonner les filières et régler leurs accès aux besoins et aux possibilités offertes par la société et par l'économie, telle est la politique qu'imposent la démocratie, la raison et l'intérêt public.

En quelle mesure est-il répondu actuellement à ces aspirations ? Très imparfaitement : Loin de remédier aux carences et de corriger les vices de la situation présente, le projet les aggrave et va à l'encontre de ce que devrait être une organisation raisonnable.

Quant à l'accès des étudiants aux formations supérieures, le droit en vigueur applique plusieurs ordres de solution dont la diversité ne coïncide d'ailleurs pas exactement avec celle des universités et des grandes écoles.

Depuis 1968 on a discuté à perte de vue de la sélection : sélection ou non-sélection est un faux problème.

L'absence de sélection ne se conçoit que pour des établissements qui ne délivrent aucun diplôme et dont les enseignements sont dispensés en dehors de tout cursus universitaire. Il en existe d'extrêmement prestigieux : le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'Ecole pratique des hautes études. Le niveau de leurs enseignements est tel que, pour eux, le danger d'encombrement n'existe pas. Il n'existe pas non plus d'ailleurs pour des enseignements qui sont des enseignements très intéressants mais des enseignements de culture auxquels les jeunes ne demandent pas d'être la clé qui leur ouvrira la porte d'une profession. Mais pour tous les autres le problème n'est pas sélection ou non-sélection ; il est de savoir à quel stade la sélection sera opérée. Elle le sera ou bien à l'entrée d'un cycle, ou bien dans le cours d'un cycle ou bien à la fin d'un cycle.

La première méthode — la sélection à l'entrée — combinée, dans certains cas d'ailleurs, avec un *numerus clausus* est en usage dans les grandes écoles, mais également pour certaines formations rattachées aux universités, voire à l'enseignement technologique, comme celles données par les instituts universitaires de technologie. Elle donne, personne ne le conteste, vous l'avez reconnu vous-même ce matin, monsieur le ministre, d'excellents résultats. Le nombre des candidats est notablement supérieur à celui des places disponibles ; le niveau de recrutement est donc excellent. Les effectifs étant limités, l'encadrement est bon et le travail efficace. La participation de professionnels extérieurs au personnel enseignant permet de donner à l'enseignement un caractère véritablement pratique et ouvert sur les professions.

À l'entrée des études de médecine, le législateur s'est décidé en 1971 — trop tard — à instaurer un *numerus clausus* à partir de la deuxième année. Ce système est certainement moins bon que le précédent, car il conduit à l'exclusion de la filière des étudiants qui, pourtant, ont obtenu à la fin de la première année, des notes convenables et qui ressentent leur exclusion comme une injustice.

Dans les U.E.R. autres que médicales, la sélection s'opère, sans *numerus clausus*, à la fin de la première année. Ce système a été justement dénoncé comme un système de sélection par l'échec ; il est le plus détestable de tous pour les étudiants et pour la nation tout entière. La freinte de route est énorme ; elle est supérieure à 50 p. 100 et, dans certaines formations, elle atteint même 70 p. 100. C'est dire qu'une énorme masse d'étudiants sort de l'Université sans avoir obtenu le moindre diplôme, la moindre formation utile. Pourtant ce système a obligé l'État à construire d'énormes surfaces et à recruter un personnel inflationniste. A tous les égards, le système de la sélection par l'échec conduit au gâchis et les exclus, qui ne sont pas tous des fustimes, sortent de l'Université avec l'amertume du rejet. La nation y gaspille des moyens qui seraient mieux employés autrement, les amateurs et les incapables gênent le travail sérieux des étudiants sérieux et le niveau de l'enseignement en est abaissé.

Tous ces défauts et tous ces vices sont connus ; or, paradoxalement, le projet, loin de les corriger, les aggrave jusqu'à l'absurdité.

Malgré la démagogie qui est le caractère dominant du texte, le projet de loi n'ose pas supprimer la sélection à l'entrée dans les cas où elle existe actuellement. Avec pudeur, il indique qu'elle

pourra être maintenue car ses auteurs ont compris, semble-t-il, qu'en interdisant cette sélection, ils achèveraient les écoles d'ingénieurs et les I.U.T.

Hélas ! à l'entrée des universités *stricto sensu* — médecine exceptée — le projet de loi aggrave le mal. Ce ne sera plus une année que perdront désormais 50 ou 60 p. 100 des inscrits, c'en seront deux. Aucun concours sur épreuves ou sur titres à l'entrée de la première année, aucun examen, aucune exigence de mention au baccalauréat, tous les bacheliers entreront à l'Université s'ils le veulent — et même nombre de non-bacheliers — aucun examen à la fin de la première année, tout le monde passera en deuxième année et, à la fin de cette deuxième année, il faudra quand même se décider à délivrer des diplômes. A ce moment-là, le bon temps prendra fin. En effet l'admission au second cycle dépendra d'abord du succès à ce diplôme et, pour la tenir compte, nous dit-on, des capacités d'accueil de l'établissement, des débouchés prévisibles : il sera aussi possible de le subordonner au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. C'est ce que décide l'article 13 *in fine*.

Votre manœuvre me fait penser quelque peu à celle employée par Thémistocle à la bataille de Salamine, qui attirait dans un goulet les armées du grand roi. Mais c'étaient les ennemis que Thémistocle manœuvrait de la sorte, et ce n'étaient pas les étudiants qui sont, au contraire, nos amis.

Votre premier cycle est une halte-garderie pour jeunes bacheliers en mal d'emploi.

**M. Yves Tavernier.** Allez donc le leur dire !

**M. Jean Foyer.** Je critique la manière dont vous voulez les traiter ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Vous les nourrirez dans des restaurants universitaires ; vous en logerez un certain nombre dans les résidences universitaires, aux frais de la nation.

Cela serait bien si cela devait les conduire à acquérir une formation utile. Malheureusement, votre système ne leur permettra d'acquérir aucune formation utile et de qualité.

L'objet de votre projet de loi n'était pas, je vous le concède, d'évaluer les dépenses qu'il serait nécessaire d'exposer pour organiser des secondes années de premier cycle à effectifs aussi nombreux que le premier et qui seront sans doute, selon votre vœu, plus nombreux que ceux des premières années actuelles.

Vous voulez appliquer votre réforme à la rentrée de 1984. Aurez-vous, à la rentrée de 1985, les bâtiments, les équipements, les bibliothèques et le personnel indispensables ? Combien coûteront ces moyens ? Comment les rassembleriez-vous dans cette conjoncture maussade et ce temps d'austérité, alors qu'il est annoncé que le projet de loi de finances pour 1984 ne comportera aucune création d'emploi ? Ces questions vous ont été posées, monsieur le ministre, au cours d'un certain nombre de débats à la radio et à la télévision, mais je n'ai pas le souvenir que vous leur ayez apporté la moindre réponse. Or c'est une masse énorme d'étudiants que, en application de votre texte, vous vous apprêtez à accueillir.

Vous invoquez ce matin, monsieur le ministre, l'argument selon lequel la France ne compterait pas suffisamment d'étudiants. Il n'est guère convaincant. Des auteurs extrêmement sérieux, tel le professeur Marcel Merle dans un article remarquable paru dans la revue *Etudes*, ont démontré que les États-Unis comptaient parmi les étudiants la population de collèges dont le niveau est très inférieur à celui de nos universités et qui regroupe 30 p. 100 des effectifs qu'ils comptent dans l'enseignement supérieur.

**M. Michel Debré.** C'est exact !

**M. Jean Foyer.** Et le même auteur soulignait qu'il suffisait de comptabiliser les élèves inscrits dans certaines écoles professionnelles, telles les écoles d'infirmières et d'assistantes sociales, pour retrouver la même proportion d'étudiants que dans les pays que vous citez ce matin comme exemple.

**M. Philippe Séguin.** C'est vrai !

**M. Jean Foyer.** En Europe même, il semble que notre pays arrive immédiatement après la Suède et bien avant le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne. (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

En tout état de cause, c'est un faux débat, car on additionne des quantités non homogènes. La question est de procurer à tous les étudiants capables de le recevoir une formation de qualité débouchant autant qu'il est possible sur des emplois. Or votre premier cycle ne débouchera sur rien. Déjà, les actuels D.E.U.G. n'ont pas une réputation extrêmement enviable. Vos diplômes de premier cycle en auront une inférieure encore, car

vosre projet, sur ce point comme sur tant d'autres, est entaché d'une contradiction difficile à comprendre et plus encore à expliquer.

Vous avez écrit, non pas seulement dans l'exposé des motifs, mais dans l'un des articles de la loi, que le premier cycle a pour but de permettre l'orientation de l'étudiant en le préparant, soit aux formations qu'il se propose de suivre dans le deuxième cycle, soit à l'entrée dans la vie active par l'acquisition d'une qualification. Très bien ! Mais qui dit préparation aux formations du deuxième cycle ou qualification préparant à l'entrée dans la vie active dit nécessairement spécificité, sinon déjà une certaine spécialisation. Or vous êtes en train de préparer le contraire. Le premier cycle, écrivez-vous, portera sur les disciplines fondamentales correspondant à un grand secteur d'activité. Encore faudrait-il savoir ce que vous entendez par là. Vous avez vu tellement grand dans la définition de ces secteurs d'activités que vous avez évacué la spécificité du droit, pour ne parler que d'une discipline que j'ai quelque raison de connaître. Vous vous préparez à le mêler non seulement avec les disciplines économiques et de gestion, dont il a toujours été traditionnellement proche parent, mais encore avec la psychologie, la sociologie et avec d'autres sciences sociales et humaines.

Ce traitement du droit est la cause d'un des mouvements qui se sont élevés contre votre projet. Si tous les enseignants n'ont pas exprimé leur opposition par le défilé et par la grève, tous, ou à peu près, jugent votre texte inacceptable sur ce point.

Dans une adresse qui a été transmise au Président de la République, on lit ceci :

« La réforme et les transformations des études juridiques en France ont été réalisées depuis 1954 afin de les adapter à l'évolution sociale et ce mouvement continue. Les études juridiques sont conduites selon un schéma logique comportant le développement progressif des connaissances dans le cadre d'un ensemble constitué par des groupes de matières enseignées par année d'étude, selon un système cohérent qui n'exclut aucunement d'ailleurs les liaisons naturelles avec les sciences économiques et sociales et plus particulièrement la science politique. « L'enseignement des diverses matières comporte des noyaux communs et des spécialisations selon des formules équilibrées qui maintiennent également, dans un souci de débouchés pour les étudiants, un partage entre, d'une part, des enseignements de haute culture et, d'autre part, des enseignements à finalité professionnelle directe. En prenant en considération la « professionnalisation », le projet semblerait respecter pour les juristes les impératifs ci-dessus rappelés. En réalité, il n'en est rien car la rupture qu'instaure le projet entre le premier et second cycle brise pour les études juridiques l'ensemble cohérent existant et entraîne pour les étudiants en droit un retard dans leur formation qui serait d'au moins un an et peut-être presque totalement de deux. Le résultat serait donc strictement l'inverse de celui que l'on prétend rechercher. La rupture trop marquée entre les deux cycles fait, d'autre part, redouter une véritable dichotomie entre la poursuite de la professionnalisation et l'existence et le maintien de la culture, finalités jusqu'à maintenant respectées et réalisées dans l'enseignement du droit. La spécificité des formations juridiques doit être maintenue. Les changements envisagés, destructeurs de ces différences, diminueraient la valeur et la qualification de la formation des étudiants en droit. »

Mes chers collègues, quels sont les réactionnaires, attardés,...

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Vous !

**M. Jean Foyer.** ... les conservateurs butés...

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Vous !

**M. Jean Foyer.** ... les mandarins farouches...

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Vous !

**M. Jean Foyer.** ... qui ont signé ces lignes ? Ce sont des professeurs d'Université, tous connus pour leur appartenance au parti socialiste ou au parti communiste. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.* — Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) On compte dans leur nombre le père du directeur du cabinet du Président de la République et le père d'un conseiller technique au cabinet du garde des sceaux.

**M. Pierre Mauger.** Il y a de la trahison dans l'air !

**M. Jean Foyer.** Ces professeurs sont mes collègues. Il m'est agréable de saluer, du haut de cette tribune, la preuve d'indépendance universitaire qu'ils ont donnée car elle honore leur corps tout entier. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'impréparation au second cycle, outre qu'elle entraînera l'abaissement, la dégradation de la qualité de ce cycle, va à l'encontre du dessein de la professionnalisation. Le mépris de la spé-

cificité aura comme conséquence que le diplômé, ayant acquis des bribes d'un peu de tout, ne sera professionnellement dans l'immédiat capable de rien. Il ne sera ni juriste, ni comptable ni psychologue, encore moins sociologue ou économiste.

Pour les uns comme pour les autres, pour ceux qui quitteront l'Université à la fin du premier cycle, comme pour ceux qui entreranno dans le second, votre réforme sera une duperie. Evidemment, elle sera ressentie plus durement par les réprouvés que par les élus au deuxième cycle. Pour les premiers, vous aurez prolongé sans utilité l'actuel enseignement secondaire avec tous ses défauts. Vous leur aurez conféré un diplôme qui ne vaudra pas plus cher que l'actuel baccalauréat ; ces enseignements seront désertés par les enseignants les plus prestigieux, ce qui sera tout à fait regrettable, car la présence de ces derniers dans le premier cycle est sans doute plus indispensable que dans les autres.

Vous préparez à vos successeurs, je vous le dis avec tristesse mais avec inquiétude, une explosion auprès de laquelle celle de mai 1968 apparaîtra rétroactivement comme un jeu d'enfants. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Si j'ai parlé du droit, les raisons en sont assez claires ; j'aurais pu parler de la médecine mais il semble que sur ce point vous ayez capitulé à l'avance, voulant briser le front qui s'opposait à votre projet avant qu'il ne vienne en discussion. L'un des vices de ce projet est de méconnaître que l'enseignement supérieur, selon l'heureuse expression de l'académie des sciences morales et politiques, est « multiple » dans ses fonctions s'il est « un dans sa finalité, multiple en ce sens qu'il concerne des domaines différents de recherche et de transmission des connaissances qui impliquent le recours à des méthodes et à des techniques propres ». Vous voulez traiter toutes les disciplines de la même manière ; cette méthode n'a pas de sens.

Monsieur le ministre, vous me faites penser, révérence gardée, au brigand Procuste qui, tellement assoiffé d'uniformité, taillait ceux qu'il jugeait trop longs et étirait ceux qu'il estimait trop courts. (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, non content de saccager le premier cycle, de compromettre par conséquent le deuxième, vos intentions sont encore inquiétantes en ce qui concerne la fin du troisième cycle.

Qu'advient-il du doctorat d'Etat dans sa forme actuelle ? Il est vrai que certaines thèses retiennent un peu trop longtemps les efforts de leurs auteurs, mais elles représentent des monuments qui sont d'une qualité remarquable et mondialement appréciée. Ce serait une erreur que de les supprimer à l'avenir et de les réduire au niveau du doctorat de troisième cycle.

Etait-il vraiment si difficile de faire une réforme raisonnable ? L'exposé des motifs trahit les sentiments d'envie qu'éprouvent certains à l'égard des grandes écoles, d'où le dessein, dont l'adoption du projet de loi offrira les moyens, de miner ces grandes écoles en introduisant, pour leur administration, l'organisation des universités. Mieux vaudrait s'interroger sur les causes de faiblesse de ces dernières. Sans doute la principale est-elle d'accueillir, à côté d'étudiants de très grande qualité, des fantaisistes que n'anime aucune volonté sérieuse de travailler...

**M. Bernard Poignant.** Allez le leur dire !

**M. Jean Foyer.** ... et, en dehors des filiales à l'égard desquelles les mathématiques exercent un effet de dissuasion, nombre de « queues » de classe d'un enseignement secondaire d'une qualité souvent très incertaine.

Certains qui pourraient faire de bonnes études, et des études utiles, selon un mode plus scolaire, sont inadaptés au style d'un enseignement universitaire qui est, par essence, un apprentissage de la liberté dans le travail scientifique.

**M. Guy Hermier.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Jean Foyer.** ... et, en dehors des filières à l'égard desquelles les mathématiques exercent un effet de dissuasion, nombre de « queues » de classe d'un enseignement secondaire d'une qualité souvent très incertaine.

Il ne faut exclure personne, mais il ne faut engager aucun étudiant dans une voie qui, pour lui, soit sans issue. Il n'était pas besoin pour cela de réformer toutes les structures. Les solutions, vous les aviez déjà. Elles sont dès le second degré dans l'orientation vers un enseignement technologique, elles sont au niveau de l'enseignement supérieur dans la multiplication de formations de type I.U.T., B.T.S., dont vous avez reconnu ce matin même la validité et la nécessité.

Il est paradoxal que ces formations à finalité professionnelle soient plus recherchées que les filières universitaires. Pour ces dernières, plusieurs solutions sont concevables. L'académie des sciences a proposé un mécanisme ingénieux, dédoublant le diplôme de fin d'études secondaires, on peut

imaginer des examens d'entrée ; le mieux serait probablement un système mixte, avec une orientation à la fin du secondaire et un examen pour ceux qui auraient été écartés. En tout cas, la méthode que vous proposez, à savoir accueillir plusieurs centaines de milliers de jeunes pour renvoyer la majorité d'entre eux après deux années avec un diplôme inutilisable, est une méthode inadmissible ; nous n'avons pas le droit de tromper pareillement la jeunesse à des fins politiques immédiates. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ces fins politiques ne sont malheureusement pas les seules auxquelles est ordonné votre projet. Car celui-ci prépare une mainmise politico-syndicale sur l'enseignement supérieur tout entier. La loi que vous voulez faire est une loi de colonisation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La loi du 12 novembre 1968 a proclamé l'autonomie des universités, autonomie bien limitée au demeurant, car nos universités n'ont pour la plupart qu'un patrimoine inconsistant ; elles fonctionnent grâce à des fonctionnaires de l'Etat rémunérés par ce dernier et grâce à des subventions qui proviennent de la même source. Elles consacrent l'essentiel de leurs activités d'enseignement à préparer leurs étudiants à des diplômes nationaux, sur des programmes déterminés par des arrêtés ministériels. Elles ne peuvent conférer au nom de l'Etat n'importe quels diplômes nationaux, mais ceux-là seulement pour lesquels elles ont été habilitées. Des esprits chagrins pourraient soutenir sans grand paradoxe que par l'intervention du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part, de la conférence des présidents d'universités, d'autre part, une centralisation pire que l'ancienne a tendu à s'établir, une centralisation tatillonne et paralysante que, parmi tous les grands pays démocratiques, notre pays est le seul à pratiquer en matière d'enseignement supérieur.

L'impérialisme des bureaux n'explique probablement pas seul le recul de l'autonomie. Les structures en portent largement la responsabilité. Au nom d'une pluridisciplinarité mal comprise, on a mêlé dans les mêmes universités des disciplines dont les besoins de crédits ne sont pas nécessairement proportionnels aux effectifs d'étudiants qui les suivent. Ecrasées par une organisation trop unitaire à l'échelon de l'université, ces disciplines ont réclamé l'arbitrage de l'Etat ; cela était inévitable. Malheureusement, ce vice de construction, votre projet va l'aggraver.

Cependant, lorsque les universités ont voulu mettre à profit la marge de liberté qui leur était laissée, elles ont souvent obtenu des résultats utiles et brillants ; Dauphine en est un exemple, et d'autres démontrent que l'uniformité en matière d'organisation universitaire est le plus grand de tous les maux, car les plus grands progrès ont eu pour condition des mesures dérogatoires.

Tout en mesurant combien il serait difficile de faire accepter, à une opinion marquée par des siècles de centralisation et un attachement à la notion d'égalité mal comprise, la suppression des diplômes nationaux, on peut regretter qu'en 1968, le législateur n'en ait pas eu l'audace.

Cette suppression eût incité les universités à rivaliser en qualité, ce qui eût été sain et, à l'égard de tous, un acte d'honnêteté. Des diplômes nationaux conférant des droits identiques étaient concevables lorsque ces titres, en fait, se valaient entre eux. Aujourd'hui, cela n'est plus vrai et le système des diplômes nationaux valorise des titres de faible valeur et du même coup réduit la valeur qui devrait être reconnue aux excellents.

Il y a deux ans, nous entendions proclamer, dans cette enceinte, que la décentralisation serait la grande affaire du septennat. Dans ces conditions, on pouvait penser que l'autonomie de droit des universités allait se transformer en autonomie réelle et s'il est dans ce pays un service public dont la décentralisation d'ensemble s'impose rationnellement avec urgence, c'est bien celui de l'éducation. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Aucun pays du monde n'a eu, comme nous, l'idée démentielle de faire administrer, à partir de la capitale, un million d'enseignants et quelque douze millions d'élèves et étudiants ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La décentralisation de l'enseignement supérieur eût été l'accompagnement logique de la décentralisation régionale.

**M. Didier Chouat.** Quelle autocritique !

**M. Jean Foyer.** Cette attente a été déçue. Vous réaffirmez, dans l'exposé des motifs et dans des articles de « jactance », l'autonomie des établissements publics. En réalité, vous les soumettez à un régime de tutelle plus strict que le contrôle administratif désormais applicable aux collectivités territoriales. Le chancelier des universités aura, en cas d'urgence, un pouvoir

dont le commissaire de la République est désormais privé, celui de suspendre les délibérations des conseils qui sont soumis à son contrôle, alors que le préfet peut seulement demander au juge administratif d'ordonner le sursis à l'exécution.

Selon la terminologie juridique reçue, on tenait jadis que l'autonomie allait plus loin que la décentralisation. Dans le droit universitaire, c'est, semble-t-il, le contraire qui est vrai. On ne comprend d'ailleurs pas très bien pourquoi, car les délibérations des corps universitaires, quelle que soit leur importance, paraissent présenter moins de risques pour l'Etat et pour la liberté du citoyen que celles des assemblées des collectivités territoriales.

Dans les limites que la loi lui laisserait, l'autonomie n'irait guère loin, tout au plus à un choix à l'intérieur de fourchettes pour la détermination des catégories représentées dans les conseils. Loin d'être une loi d'affranchissement des universités, le projet les placerait dans une sujétion étroite, parce qu'il entend faire d'elles des instruments d'endocritisme, d'encadrement et de propagande politique, comme il l'a fait des moyens de communication d'Etat, et comme il essaie de le faire de toutes les institutions culturelles. C'est là l'un des aspects, et non le moins grave, de l'évolution implacable du régime vers une forme de totalitarisme larvé.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Très bien !

**M. Jean Foyer.** L'Université, vous la concevez comme un instrument de domination, et il est normal que, dans ce système, elle soit soumise au pouvoir. Elle le sera d'ailleurs, plutôt qu'au pouvoir légal et apparent, celui du ministre, au pouvoir réel de certains syndicats et des partis majoritaires.

Une société de liberté est exclusive, par définition, des monopoles quels qu'ils soient. Elle favorise au contraire l'émulation par la diversité et par le pluralisme. Ceux-ci sont beaucoup mieux respectés à l'étranger que chez nous. Néanmoins, malgré son caractère tentaculaire et quasi tétalogique, notre organisation supporte tout de même une pluralité de types d'établissements et de formations qui, à l'intérieur du service public, assure une liberté bienfaisante, cependant que le principe constitutionnel de la liberté de l'enseignement a permis, jusqu'à présent, le développement d'un secteur privé.

Voilà qui n'est guère compatible avec l'idée du grand service unifié. Le projet de loi est prudent dans sa rédaction, circonspéct dans ses formules, mais d'autant plus redoutable qu'il est plus flou.

A la lettre, le projet ne supprime pas les grandes écoles, pas davantage les grands établissements, mais il rapproche fortement leur organisation de celle des universités, rapprochement qui n'est, à l'évidence, qu'un premier pas et qui n'est pas innocent. Sous couleur d'organisation, c'est une désorganisation qui est préparée. La santé de ces établissements n'est-elle pas un défi pour les autres ?

Certes, les universités interviennent déjà dans la formation continue, et il est souhaitable qu'elles continuent d'y intervenir. Le projet insiste sur leur rôle en la matière et sur le concours actif qu'elles y doivent prendre. Mais n'est-ce pas là le premier pas vers l'attribution d'une compétence exclusive, conformément aux vœux de syndicats qui souhaiteraient retirer aux entreprises toute espèce de rôle dans la formation continue ?

Que les universités veuillent former des ingénieurs si elles en possèdent les moyens, c'est très bien, et cela peut même susciter une émulation utile. Il serait mauvais de leur en conférer le monopole, d'autant plus que je ne vois pas comment votre projet permettrait de confier des enseignements à des non-fonctionnaires.

Quant à la reconnaissance du titre d'ingénieur, les dispositions du texte me paraissent beaucoup plus étatiques que les dispositions actuellement en vigueur.

Qu'entendre, que comprendre dans les missions de diffusion de la culture ? Il est certain que l'Université a un grand rôle dans ce domaine, qu'il est toute une série d'enseignements de culture destinés à des auditeurs qui ne viennent pas y chercher les moyens d'accéder à une profession et qui sont souvent extrêmement intéressants. Tout cela est fort bien, mais s'agit-il de leur confier en outre des tâches d'animation culturelle ? Quels seront leurs pouvoirs en matière d'orientation ? Le flot des formules légales est tout à fait inquiétant, et l'on peut se demander si ce service unifié de l'enseignement n'est pas le premier pas vers ce grand service unifié de l'éducation nationale dont il est question dans d'autres débats.

Quoi qu'il en soit, des expressions trahissent le subconscient de leur rédacteur. Le titre II du projet traite des formations « relevant » du ministre de l'éducation nationale. Le terme « relevant » est bien connu des juristes. C'est un terme du droit féodal. Il est d'ailleurs, je dois le dire, tout à fait adapté à la circonstance, puisque l'adoption de ce projet, loin de réaliser

leur autonomie, consacrerait la vassalisation des universités. Elles seraient le vassal d'un seigneur, d'un seigneur d'ailleurs en tutelle, les trois co-tuteurs étant les dirigeants des trois organisations syndicales. La belle autonomie que voilà, là encore !

Quand on prend la peine de lire votre texte, article après article, on ne peut manquer d'être progressivement inquiété.

La création des universités est décidée par décret. Au sein des universités, les créations des unités de formation et de recherche se font par arrêté ministériel et, apparemment, sans consultation des universités intéressées.

Déjà, juristes et médecins se sont élevés contre cette disposition. Ils ont relevé, à juste titre, que la spécificité de leurs disciplines et de leurs enseignements était en péril.

Leurs craintes sont, je le redoute, trop justifiées.

Malgré l'abrogation de la « loi Sauvage », certaines universités ont encore des présidents qui ne sont pas engagés politiquement, qui n'ont pas été nommés rue de Solferino. Voilà qui est insupportable au pouvoir en place, légal ou réel. Le projet ne vous permettrait-il pas d'y remédier ? Vous allez pouvoir procéder à un dépeçage des universités actuelles, les démembrer, former de nouveaux groupements, afin de noyer les unités mal perçues au sein d'universités à forte majorité socialo-communiste. A ma connaissance, pareille opération ne s'est jamais vue hors des pays totalitaires.

Mais même ainsi restructurées, les universités ne vous inspireront qu'une confiance limitée, car vous entendez les encadrer de l'extérieur et les contrôler de l'intérieur.

Véritables incapables majeurs, les universités nouveau style se verront assigner à chacune leurs missions par l'Etat, à la suite des travaux de la commission interministérielle d'orientation et de perspective, dans le cadre constitué par la carte universitaire par laquelle sera autorisée l'implantation des formations. Que reste-t-il de l'autonomie pédagogique ?

Pour la réalisation de leurs missions, les universités sont invitées à conclure avec l'Etat des contrats pluriannuels d'établissement qui leur imposeront des obligations et, notamment, celle de rendre compte de l'exécution de leurs engagements. Nouvel exemple de la manie du contrat caractéristique de la législation socialiste contemporaine.

Mais il est remarquable que, dans ces contrats, l'obligation de l'Etat sera affectée d'une condition purement potestative, comme diraient les juristes. Le ministre de l'éducation nationale pourra bien promettre ce qu'il voudra. Pour une période de plusieurs années, l'attribution des moyens, nous dit expressément le texte, se fera annuellement dans les limites prévues par la loi de finances. C'est dire que l'exécution du contrat dépendra des évolutions de la conjoncture budgétaire et de la bonne volonté du ministre du budget.

Et pourtant, c'est sur l'exécution du contrat que les universités seront jugées par le comité national d'évaluation dont la composition serait révélée par un décret ultérieur.

Dans tous les pays libres du monde, qui juge les universités ? Ce sont, en définitive, les étudiants, ceux que vous appelez d'ailleurs d'un terme, permettez-moi de le dire, désobligeant pour eux, les usagers, car dans le service public de l'enseignement supérieur les étudiants sont bien autre chose que des consommateurs ; ce sont eux qui prennent la part principale à leur propre formation. (Applaudissements sur les bancs du *rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

C'est l'Etat qui jugera lui-même ces universités prétendument autonomes et qu'il aura, en définitive, soumises à un régime aussi centralisé que celui des lycées. Mais ces universités ainsi contrôlées et maîtrisées ne risqueront pas de faire des galipettes ni de désober à un Etat qui pourra toujours leur couper les moyens. Vous auriez pu au moins les laisser s'organiser comme elles l'entendaient. Mais c'était à vos yeux quelque chose d'insupportable, car encadrées par l'Etat comme je viens de le dire, les universités seront encore contrôlées de l'intérieur par les syndicats et par les partis politiques.

Dans l'Université antérieure à 1968, la structure de base était la faculté. On peut dire que les universités, telles que la loi de 1896 les avait organisées, étaient des confédérations de facultés. Universités et facultés étaient administrées par des conseils composés exclusivement d'universitaires, et les assemblées de faculté comprenaient tous les enseignants. La loi du 12 novembre 1968 a fait des universités des fédérations, mais au sein desquelles les unités d'enseignement et de recherche et leurs conseils conservent encore une certaine marge de liberté. Les conseils d'université et les conseils d'U.E.R. sont composés selon le principe de participation. Le projet de loi tend à créer des universités qui seront maintenant des collectivités unitaires, dans lesquelles les unités de formation et de recherche compteront à peu près pour rien en ce qui concerne tout au moins le pouvoir qui leur sera dévolu.

Au sein de telles universités pluridisciplinaires, le danger est grand que la spécificité de tel ou tel ordre de discipline soit méconnue, volontairement ou involontairement. Cette préoccupation explique l'opposition des juristes, des économistes et des médecins. Le document que j'ai cité tout à l'heure s'exprime en ces termes : « Le respect nécessaire de l'identité culturelle juridique se pose d'une manière particulière dans les universités complexes où coexistent avec les études de droit d'autres formations et d'autres disciplines. Les soussignés estiment que les structures administratives doivent assurer le respect absolu et effectif de chaque formation. Ils demandent que les structures assurent l'équilibre et l'indépendance et ne puissent en aucun cas aboutir à l'écrasement d'une formation. Il leur apparaît par ailleurs, s'agissant des diverses catégories de personnels, que doit être également réalisé un équilibre s'ajoutant à l'équilibre entre les disciplines. »

« Les dispositions du projet ne comportent aucune garantie et, bien au contraire, impliquent le risque grave de l'écrasement des disciplines, comme celui de l'écrasement des catégories. »

Le risque est d'autant plus redoutable que les conseils d'université, dont désormais tout dépend, auront la particularité d'être composés en majorité de personnes incompetentes, au moins en matière de pédagogie.

En fait de conseils, vous faites bonne mesure. Un auteur déjà cité, le professeur Merle, a compté qu'il n'y aura pas moins de quatorze instances délibérantes entre l'étudiant et le ministre — cela fait beaucoup — et, pour les seules universités, trois conseils : un conseil d'administration, un conseil scientifique et un conseil des études. L'auteur que je citais à l'instant observe, avec beaucoup d'autres, que : « Seuls les initiés seront en mesure de se repérer dans un labyrinthe où les conflits de compétence et la confusion des rôles seront monnaie courante. »

Et il ajoutait :

« Une partie des enseignants risque de passer le plus clair de son temps dans les tâches de gestion ou, plus exactement, dans les délibérations sur la gestion. Poussée à ce point, la « démocratisation » du fonctionnement est de nature à décourager toute initiative individuelle et à gaspiller des énergies qui seraient mieux employées dans l'enseignement et dans la recherche. »

On ne saurait mieux dire !

Mais ce confusionnisme institutionnel, volontaire et apparent, a pour fin de dissimuler l'opération véritable qui se révèle par la composition des conseils et leur régime électoral. Cette organisation est inspirée de la haine du professeur et de l'impérialisme syndical.

Dans la vieille université — j'inverse la formule de Sieyès — les professeurs étaient tout ; dans l'université de 1968, ils sont encore quelque chose ; dans les « universités Savary », ils ne seront pratiquement plus rien quant à l'administration.

Hypocritement, le texte laisse aux conseils constituants une certaine marge entre un maximum et un minimum par catégorie, mais tout cela a été calculé avec le plus grand soin. En tout état de cause, les enseignants ne seront pas majoritaires. Parmi les enseignants, ceux qui sont de rang magistral n'auront plus de représentation distincte, tous les enseignants étant élus par un même collège à la représentation proportionnelle. Certaines disciplines n'auront plus aucun représentant, et les professeurs seront marginalisés. Toutes les précautions sont prises pour que les fortes personnalités n'accèdent pas au pouvoir universitaire. Les règles électorales, la représentation proportionnelle y pourvoient. « Ces dispositions, a écrit un auteur, entraînent inévitablement une politisation nuisible à l'efficacité des choix scientifiques. Qui a dit cela ? L'un des membres de la commission du bilan, le professeur Laurent Schwartz. »

Les personnalités extérieures sont actuellement à la nomination des conseils, ce qui est une solution raisonnable. Elles seront désormais, pour la plupart, désignées de l'extérieur et les syndicats y figureront en bonne place. Désormais, le bouclage sera parfait. Les élus de syndicat d'étudiants, qui obtiennent rarement plus de 30 p. 100 du nombre des inscrits, joints aux représentants de syndicats de personnels administratifs, techniques et autres, avec le concours d'autres syndicalistes siégeant en tant que personnalités extérieures, et rejoints, au besoin, par quelques enseignants saxons, feront la loi dans les universités. Votre régime n'est pas un régime d'autonomie des universités, mais un système de protectorat politico-syndical. (Applaudissements sur les bancs du *rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

**M. Georges Hage.** Des mots, des mots, des mots !

**Un député socialiste.** Et c'est insultant !

**M. Jean Foyer.** La vérité n'est jamais insultante !

Ainsi constitué, le conseil élira un président à sa convenance, et on sait comment les choses se sont passées dans certaines universités après l'abrogation de la « loi Sauvage ».

Je pourrais citer le président d'université parisienne qui vit arriver une délégation d'étudiants socialistes venus lui dire : « M. Jospin a décidé que vous resteriez président de l'université. » (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Et le président leur a répondu : « Vous êtes bien honnêtes de me le dire. » Cinq jours plus tard, la même délégation est revenue en lui disant : « M. Jospin a changé d'avis parce que vous n'êtes pas socialiste. » Et c'est un autre qui a été élu après des pressions dignes du procès de Prague. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. François Massot.** Ce sont des ragots !

**M. Jean Foyer.** Alors, le conseil ainsi constitué élira un président à sa convenance !

**M. Georges Hage.** Pour un juriste, c'est lamentable !

**M. Jean Foyer.** Ce que je dis est parfaitement exact, monsieur Hage ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Emmanuel Aubert.** M. Foyer a raison !

**M. Georges Hage.** C'est lamentable !

**M. Jacques Toubon.** C'est du vécu, cela monsieur Hage. Ce n'est pas de l'idéologie !

**M. Jacques Marette.** Voilà la conception socialiste de la liberté ! Vous en crèverez, messieurs !

**M. le président.** Monsieur Marette, du calme, je vous prie.

**M. Gabriel Kaspereit.** Il dit la vérité !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Foyer.

**M. Jean Foyer.** Aucune règle de droit n'empêchera la majorité de ce conseil composé ainsi que je viens de l'expliquer d'élire un assistant à la présidence (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Oh, sacrilège !

**M. Jean Foyer.** Je n'ai pas de mauvaises intentions à l'égard des assistants, je l'ai été moi-même dans un lointain passé. Mais je constate que nos universités seront les seules au monde qui ne seront pas dirigées par des professeurs (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*) ce qui est d'autant plus redoutable que ce président sera armé de pouvoirs forts qui lui permettront de mater les professeurs récalcitrants ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Georges Hage.** Parlez pour vous !

**M. Guy Ducoloné.** Il rit en le disant !

**M. Jean Foyer.** « La République n'a pas besoin de savants ». C'est par cette phrase odieuse et bête que Robespierre tenta de justifier la mort de Lavoisier. Elle me paraît être devenue la devise, sinon du ministre de l'éducation nationale, du moins celle de certains de ses conseillers. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Vous ne reculez devant rien !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur.** C'est indigne de dire cela, monsieur Foyer !

**M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Foyer, il n'y a qu'un responsable, ici, c'est le ministre. Je vous demande de ne pas interpellier ses conseillers.

**M. Pierre Mauger.** Mauvais conseillers !

**M. Jean Foyer.** Oubliant qu'une université doit sa qualité, son efficacité et son prestige à la valeur des hommes et des femmes qui y enseignent, quel que soit, d'ailleurs, le rôle nécessaire et honorable que remplissent les autres catégories de personnel, le Gouvernement, depuis deux ans, je regrette de le lui dire, a traité les professeurs comme le régime de Vichy lui-même n'avait pas osé le faire ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Et vous, comment avez-vous traité les professeurs et l'enseignement français quand vous étiez au pouvoir ?

**M. Jean Foyer.** Alors, tout à fait arbitrairement, le conseil supérieur des corps universitaires qui, pour les trois quarts de ses membres, procédait de l'élection, a été mis à l'écart le plus illégalement du monde, ce qui a arrêté le recrutement et les promotions pendant une année. Au terme de cette période, le Gouvernement s'est dit que, tout de même, on ne pouvait pas interrompre indéfiniment ces opérations. Il a institué un conseil provisoire,

mais il l'a recruté par tirage au sort. Or, mes chers collègues, le rôle de cet organisme est essentiellement de porter un jugement sur la valeur des travaux scientifiques présentés par les candidats à une nomination ou à une promotion.

**M. Michel Noir.** Exactement !

**M. Jean Foyer.** Il est pour le moins surprenant de tirer au sort les personnes qui seront qualifiées pour porter de tels jugements ! Certains disent d'ailleurs que pour plus de sûreté, le sort aurait été quelque peu aidé dans quelques circonstances.

**M. Didier Chouat.** Des preuves !

**M. Laurent Cathala.** C'est de l'inconvenance !

**M. Jean Foyer.** Quant au conseil définitif, il ne comprendra plus des hommes désignés en raison de leur autorité scientifique, ce qui ne pouvait s'obtenir que par un scrutin uninominal siége par siége, mais il sera composé d'élus à la représentation proportionnelle, c'est-à-dire par des élus compris sur des listes proposées par des syndicats (*exclamations sur les bancs des socialistes*) dont on peut penser que ce n'est pas la fonction de porter des jugements de caractère scientifique. Ce ne sera plus un conseil d'universitaires, ce sera une assemblée politique.

Probablement pensez-vous que détenant, par ce moyen, les thermopyles de l'université, elles ne laisseront plus passer que les « bien-pensants »

**M. Laurent Cathala.** Pédant !

**M. Guy Ducoloné.** En tout cas, vous, vous ne passerez pas à la postérité !

**M. Jean Foyer.** Je crains que vous y passiez encore moins que moi, monsieur Ducoloné !

**M. Guy Ducoloné.** Ce n'est pas un problème pour moi !

**M. le président.** De toute façon, nous ne pouvons pas trancher ce point maintenant. (*Sourires.*)

Veuillez poursuivre, monsieur Foyer.

**M. Jean Foyer.** Pour ce qui est de l'avenir, monsieur Ducoloné, regardez plutôt le résultat des élections municipales, cantonales et des élections partielles, et pensez un peu au vôtre ! Et si quelqu'un l'entend mieux, j'irai le dire à Issy-les-Moulineaux !

**Un député socialiste.** Et à Angers ?

**M. Jean Foyer.** Je n'ai pas été battu à Angers, mon cher collègue !

**M. Claude Evin, président de la commission.** Parce que vous n'avez pas osé vous y présenter !

**M. Jean Foyer.** L'avenir est assuré, pensez-vous. Reste à dissuader et à décourager ceux qui sont en fonction.

Après avoir frappé les professeurs d'une incapacité collective, celle d'administrer les établissements dans lesquels ils ont la fonction d'enseigner et de pratiquer des travaux de recherche, après les avoir déqualifiés — de professeurs qu'ils étaient, vous les dénommez « enseignants-chercheurs » — vous voulez les soumettre à un régime dont je serais tenté de dire qu'il est un régime policier et à tout le moins tracassier. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) Votre projet y pourvoit par deux sortes de dispositions. La première est dérisoire et la seconde est odieuse.

Le texte concernant l'obligation de présence serait dérisoire s'il n'exprimait pas ce qu'il faut bien appeler les sentiments d'envie d'un certain « bas clergé » à l'égard des universitaires.

**M. Gérard Istace.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Jean Foyer.** Les textes doivent régler l'obligation de présence des universitaires dans les universités.

Quelle conception vous faites-vous donc du travail de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du travail intellectuel en général ? Imaginez-vous que le cerveau d'un universitaire doit être « débrayé » après huit heures de travail, dans la limite de trente-neuf heures par semaine ? Mes chers collègues, celui qui prépare un cours, qui médite un article ou une communication, qui poursuit une recherche y pense à peu près constamment. Vous allez obliger les professeurs à décompter les heures qu'ils consacrent à lire des manuscrits de thèses, ou à recevoir les étudiants.

**M. Claude Evin, président de la commission.** Le ridicule ne tue pas !

**M. Jean Foyer.** Pourquoi ne pas installer pour les professeurs des horloges pointeuses à l'entrée des bâtiments universitaires ?

**M. Didier Chouat.** Et pour les parlementaires fatigués ?

**M. Jean Foyer.** Tout cela est d'une mesquinerie lamentable, mais je pense bien qu'avec l'esprit égalitaire qui anime le parti socialiste, vous allez pour le même motif réduire à cinq semaines — et pas au-delà — la durée des grandes vacances des P.E.C.G. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) C'est sans doute à cette catégorie respectable que vous avez voulu faire plaisir car, monsieur le ministre, vous seriez bien en peine d'affecter un bureau à chaque professeur, si ces derniers vous le demandaient...

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur.** C'est la faute à qui ?

**M. Jean Foyer.** ... dans les bâtiments universitaires dont nous disposons actuellement.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur.** C'est la faute à qui ?

**M. Jean Foyer.** Quant à la seconde disposition, elle est proprement abominable. (*Oh ! sur les bancs des socialistes.*) Elle fait dépendre l'appréciation portée sur l'activité des enseignants d'une recherche, par le président de l'université, de tous éléments d'information recueillis auprès des différentes catégories de personnels ou d'usagers.

Le procédé que vous voulez introduire est un procédé inquisitorial, que vous ne tempérez même pas par le principe de la contradiction. Il est contraire à l'indépendance et à la liberté d'expression reconnue depuis des siècles aux universitaires. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Georges Hage.** Elles n'existaient pas jusqu'à il y a deux ans !

**M. Jean Foyer.** Il est d'ailleurs remarquable que, sans distinction d'opinion, tous les universitaires soient unanimes à condamner ce qu'ils ont appelé, car ce cont eux qui ont employé le terme et non pas moi, un système de délation. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Georges Hage.** N'en rajoutez pas !

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** — Ce n'est pas sérieux !

**M. Jean Foyer.** En réalité, monsieur le ministre, connaissant votre caractère et votre passé, il m'étonne de vous que vous ayez laissé passer cette formule car, en réalité, c'est le système des fiches que vous introduisez dans l'Université. Si votre texte était adopté, les universités françaises seraient transformées en universités de sycophantes. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Ne dites pas n'importe quoi !

**M. Jean Foyer.** Il y a cinquante ans, des persécutions atroces provoquèrent le départ vers les pays occidentaux des universitaires allemands qui réussirent à s'en aller à temps. Un demi-siècle après, la science allemande n'en est pas encore remise. (*Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Vos propos sont scandaleux, monsieur Foyer ! C'est honteux de dire cela. Vous n'avez pas le droit !

**M. Marc Lauriol.** Si, il a le droit !

**M. Jean Foyer.** Certes, vous ne pous en prenez pas, vous, ni à la vie ni à la liberté physique des universitaires mais il n'est pas moins grave de vous en prendre à leur dignité !

**M. Guy Ducoloné.** C'est honteux de dire cela, monsieur Foyer !

**M. Marc Lauriol.** Si, il a le droit !

**M. Jean Foyer.** ... mais il n'est pas moins grave de vous en prendre à leur dignité !

**M. Guy Ducoloné.** Respectez au moins l'histoire ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Vous l'avez toujours falsifiée !

**M. Jacques Toubon.** Vous êtes le falsificateur en chef !

**M. Jean Foyer.** Vous allez déclencher chez les universitaires les plus brillants et les plus jeunes de ce pays un mouvement d'exode dont les premiers signes sont déjà sensibles...

**M. Pierre Zarka.** C'est une incitation au départ ?

**M. Jean Foyer.** ... et dont la France souffrira longtemps. Un régime sensé ne bannit pas ses intellectuels. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Pierre Zarka.** Après la fuite des capitaux, vous voulez favoriser la fuite des cerveaux !

**M. Pierre Mauger.** Fossoyeurs !

**M. Jean Foyer.** Quelles déceptions immenses avez-vous provoquées dans l'âme de tant d'universitaires qui avaient cru trouver en vous compréhension de leurs problèmes et sympathie pour leurs actions. Je n'ai jamais partagé leurs illusions, mais je partage leur tristesse.

Voilà plusieurs décennies que j'appartiens à l'Université.

**M. Guy Ducoloné.** Pauvres universitaires !

**M. Jean Foyer.** Je lui dois beaucoup. Elle m'a beaucoup apporté. Elle m'a permis de voir s'élever tant de jeunes et grands talents et quelquefois de les aider. Cette Université avait ses défauts, mais il y régnait quelques valeurs admirables : l'indépendance d'esprit, la liberté de parole, la tolérance intellectuelle et le respect d'autrui.

**M. Guy Hermier et M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur.** Avec Mme Saunier-Seïté ?

**M. Jean Foyer.** Ces valeurs fondamentales, mai 1968 ne les avait pas fait disparaître tout à fait. Sans elles, il n'y a ni enseignement supérieur, ni recherche. Je crains que votre loi n'achève de les éliminer.

**M. l'arfait Jans.** Vous parlez de votre politique !

**M. Jean Foyer.** Prenez garde que les historiens futurs n'aient sujet d'écrire qu'en l'an 1983, M. Mitterrand étant Président de la République et M. Savary ministre de l'éducation nationale, l'Assemblée nationale, à leur initiative, ruina l'enseignement supérieur en France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Sapin.** C'est facile !

**M. Jean Bernard.** Et Alice Saunier-Seïté !

**M. Georges Hage.** Procuste vous aurait coupé la langue !

**M. le président.** La parole est à M. Zarka, inscrit contre la question préalable.

**M. Pierre Zarka.** Ainsi, la droite fait feu de tout bois pour éviter que ne s'instaure un vrai débat, calme et profond, sur l'enseignement supérieur. Qu'elle use de ses droits législatifs pour faire valoir son opinion, voilà qui serait normal.

**M. Philippe Séguin.** Que fait-elle ?

**M. Pierre Zarka.** Mais elle a une autre attitude. D'abord, elle a recours aux pressions et à des violences scandaleuses dans la rue. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Elle ne débat pas, elle espère intimider.

Ensuite, ici même, et nous venons de le voir, elle a recours à tous les artifices de vieux politiciens rompus à toutes les manœuvres. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Elle n'a déposé que deux misérables amendements en commission, mais un millier peut-être sont annoncés en séance publique. Ajoutons la motion de renvoi en commission, la question préalable, l'exception d'irrecevabilité,...

**M. Didier Chouet.** Et surtout l'irresponsabilité !

**M. Pierre Zarka.** ... des interventions d'une heure trente pour répéter ce qui a déjà été dit et aurait pu être exposé en quinze minutes !

**M. Claude Labbé.** Vous ne savez pas ce qu'est le Parlement pour dire cela !

**M. Pierre Zarka.** Je ne suis pas un politicien comme vous !

**M. Marc Lauriol.** Qu'êtes-vous, alors ?

**M. Pierre Zarka.** Que de ficelles, qui sont bien loin des préoccupations des Français, mais qui font visiblement espérer à certains de pouvoir noyer le débat démocratique...

**M. Philippe Séguin.** Ce n'est pas la démocratie ?

**M. Pierre Zarka.** ... sous un tas de papiers.

La bureaucratie est en marche. On a les interventions que l'on peut, monsieur Foyer !

La droite jette le masque et apparaît à visage découvert, telle qu'elle est. Ecoutez-la ; hargneuse, destructrice, n'acceptant pas le verdict populaire de 1981, refusant que la démocratie permette au pays de s'emparer des grandes questions (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et ne préférant qu'un tissu de poncifs des plus rétrogrades. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

A travers la provocation, la violence, cette ironie propre aux aristocrates (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), elle affiche son mépris pour la population et le Parlement. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Ce que nous entendons confine au déchainement aveugle et intolérant. Il ne reste plus rien de votre élégance, messieurs de la droite, qui était de mise lorsque vous étiez au gouvernement ! Nous n'avons plus affaire qu'à un clan de privilégiés, hostile à toute idée neuve et démocratique, qui fait tout pour espérer gagner du temps. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Claude-Gérard Marcus.** Allez expliquer cela aux étudiants !

**M. Pierre Zarka.** Ce que vous auriez voulu, en fait, c'est que la majorité cède et ne discute pas ce projet. Ce que vous voulez maintenant, c'est gagner le temps nécessaire qui permettrait que le changement n'atteigne pas l'Université en 1984, et vous savez combien chaque journée est précieuse.

La droite spéculé sur l'inquiétude qu'elle a elle-même suscitée par plus de vingt ans de gabegie, de sélection et d'autoritarisme dans l'enseignement supérieur. Au fond, je comprends bien l'acharnement de M. Foyer à vouloir empêcher ce débat, car il doit permettre à la fois le changement que vous ne cessez et ne cesserez de combattre et de faire le bilan de ce que vous et vos amis laissez derrière vous. Et comme ce bilan n'est pas beau, vous allez devoir entendre quelques vérités qui ne vous feront pas plaisir.

Vous prétendez faire dénoncer la sélection par l'échec, tout en réclamant une pseudo-sélection naturelle, mais la situation que vous nous léguerez, c'est un système de barrages aussi néfastement efficaces que le couperet de la guillotine.

Qu'on en juge. Ce que vous nous léguerez aujourd'hui, c'est un étudiant sur deux éliminé sans appel, sans aucune formation qualifiée, et qui après tant d'efforts, parfois tant de sacrifices de sa famille, n'a plus qu'à s'en remettre à sa chance pour tenter de trouver un emploi quelconque. C'est un étudiant sur trois contraint à l'abandon au cours d'une première année perdue.

Ce que vous laissez derrière vous, ce sont deux étudiants sur trois qui n'obtiennent pas le D. E. U. G. en deux ans ou seulement un étudiant sur six qui a un cursus universitaire normal. Autant de jeunes qui vivent mutilés de la dimension du métier, dimension indispensable à tout individu. Et là, je ne parle pas du projet de loi, mais d'une réalité insupportable dont vous êtes responsables.

Que je sache, monsieur Foyer, dans ce bilan accablant que vous avez vous-même dressé, on trouve l'empreinte de MM. Edgar Faure, Michel Debré, Fontanet ou Mme Alice Saunier-Séité qui, tout comme le voleur qui crie au voleur, sont parmi les plus véhéments aujourd'hui. Vous avez perdu une belle occasion de vous taire ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Séguin.** Apparatchik !

**M. Pierre Zarka.** Et cette sélection n'avait rien à voir avec un effort de qualité. En effet, vous qui criez à l'adaptation, vous laissez derrière vous un appareil de formation qui produit à peine plus de techniciens et d'ingénieurs qu'en 1973. Il faut entendre les cadres, les ingénieurs, des dirigeants d'entreprise dire que depuis dix ans au moins les formations sont inadéquates en regard de la réalité. Quand, il y a quelques années, la R. A. T. P. a voulu généraliser l'informatisation du réseau ferré, elle s'est trouvée confrontée à une inadéquation de la formation mathématique du personnel de tous niveaux.

Cette sélection a eu pour but de maintenir le caractère antidémocratique de la société. Alors que la classe ouvrière représente à peu près 40 p. 100 de la population, neuf enfants d'ouvriers sur dix n'ont pas accès à l'enseignement supérieur. Ils ne sont que 3 p. 100 au niveau « bac + 3 », 1 p. 100 en recherche. Les jeunes femmes ont été systématiquement tenues éloignées des filières qui mènent à des débouchés productifs.

Vraiment, tout votre tapage est impudique !

Alors que le degré de qualification correspond aux aspirations individuelles du plus grand nombre de jeunes et constitue en même temps un élément décisif de compétitivité et de productivité, vous avez laissé l'enseignement supérieur dépérir, faute de moyens financiers, bien sûr, mais aussi en maintenant un pourcentage d'étudiants, notamment dans les filières technologiques, inférieur à celui des autres pays industrialisés, en l'isolant du monde de la production et des forces vives de la nation, en développant cette conception mutilante à la fois de la culture et de la formation qui maintient un divorce artificiel

entre haute culture générale et qualification de haut niveau professionnel, vous avez débouché sur un déséquilibre entre les formations, avec, par exemple, 54 000 étudiants en I. U. T. et plus de 250 000 en lettres et sciences humaines.

La majorité de ces derniers se trouvent, au sortir de leurs études, en situation de déqualification, alors qu'il apparaît plus clair que jamais, au moment où les technologies font partie de notre quotidien, qu'il ne peut y avoir de culture générale qui ne donne pas les moyens concrets d'accéder à une qualification professionnelle. Le métier fait partie intégrante de l'épanouissement des individus, de la qualité de leur vie et, à ce titre également, ne peut être absent de la vocation des enseignements supérieurs.

Vous qui aimez vous présenter comme les champions de l'efficacité, vous avez réussi à faire de l'enseignement supérieur un corps dépassé, isolé des réalités du pays, corps qui ne cessait de se dégrader. Par exemple, il n'a cessé de voir diminuer sa capacité à anticiper sur les réalités. Et pourtant, aujourd'hui, le rythme des mutations technologiques et sociales ne cesse de croître, laissant supposer que, dans la plupart des cas, on ne fera pas exactement le même travail toute sa vie. Former des cadres capables de suivre ce rythme des transformations des réalités, être toujours à l'heure suppose justement des universités, des grandes écoles capables d'anticiper sur l'ensemble de ces mouvements.

Mais vous n'avez cessé de maintenir un décalage de plus en plus grand entre les exigences sociales, économiques, scientifiques, culturelles du pays et la réalité de l'enseignement supérieur, hypothéquant gravement les capacités du pays à surmonter la crise. Mais il est vrai — je vous rends cette justice — que ce n'était pas notre but et que vous étiez davantage préoccupés par vos objectifs favorisant les exportations de capitaux et la pénétration américaine ou ouest-allemande. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Parlez-nous de la publicité pour les produits soviétiques et d'Europe de l'Est que vous faites dans la presse communiste !

**M. Pierre Zarka.** Votre bilan n'est pas fait de maladresses ou d'incohérences ; bien au contraire, il est le résultat d'une politique cohérente entièrement tournée vers la recherche de profits financiers d'une minorité de particuliers faisant fi de l'intérêt de la population et de l'intérêt national.

Le système universitaire, en vérité, a reçu les mêmes coups que ceux que vous portiez à notre industrie, en lui faisant perdre en moins de dix ans plus d'un million d'emplois.

C'étaient là des abandons désastreux, qui érigeaient en principe l'abaissement de la France sur le plan social, économique, scientifique et culturel.

**M. Philippe Séguin.** N'importe quoi !

**M. Pierre Zarka.** Vous avez conçu un système universitaire qui ne pouvait satisfaire les aspirations des jeunes parce qu'il tournait le dos à la relance de notre économie. Ainsi, nous avions, il y a peu de temps encore, une main-d'œuvre de très haute qualification, la deuxième dans les pays membres de l'O. C. D. E. En quelques années, vous avez réussi à nous ramener au septième rang.

**M. Jacques Fouchier.** Ce n'est pas possible de tenir de tels propos !

**M. Pierre Zarka.** Il y a, par exemple, aujourd'hui 15 000 ingénieurs en formation dans le domaine de l'électronique alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il en faudrait 40 000. C'est là le résultat d'une politique de l'éducation qui remonte à quinze ou vingt ans.

Compte tenu du temps qu'il faut pour corriger ces orientations, il faut vite, très vite, commencer à réformer le système scolaire et universitaire si l'on veut avoir les résultats indispensables à la relance de notre économie.

Enfin, aujourd'hui, l'enseignement supérieur commence à sortir de son isolement pour être traité comme une grande question nationale faisant partie intégrante des possibilités humaines, culturelles, au sens large du terme, du redressement du pays. C'est avec les efforts de formation professionnelle l'un des faits les plus marquants de la politique actuelle.

Dans tout cela, la droite continue à tempêter : « projet centralisateur, projet d'inspiration totalitaire » — et M. Foyer a développé là des arguties pseudo-juridiques. Mais quel aplomb tout de même de la part de celles et de ceux qui, avec Mme Saunier-Séité et M. Barre, ont supprimé autoritairement 2 000 habilitations de diplôme...

**M. Didier Chouat.** Exact !

**M. Pierre Zarka.** ... de la part de ceux qui s'étaient engagés sur ce qu'on a appelé la loi Sauvage, remettant en cause la représentation démocratique aux conseils d'université, représentation qu'ils avaient dû concéder avec beaucoup de peine en 1968 et que le Gouvernement de gauche a rétablie. Eux qui ont pratiqué les nominations arbitraires passant par-dessus les conseils élus, l'attribution discriminatoire des fonds publics ou les tentatives de démantèlement d'universités comme celle de Paris VIII-Vincennes. Alors qu'enfin le projet de loi prévoit de laisser plus de possibilités aux initiatives des intéressés.

Oui ! il est bien urgent de réparer tout ce mal. Et c'est ce que réclament la majorité des étudiants. Pendant que la droite encourage certains d'entre eux à faire de la délinquance une arme de pression sur la population et le Parlement, des milliers d'étudiants se réunissent pour débattre, notamment avec l'U.N.E.F. ou l'union des grandes écoles...

**M. Philippe Séguin.** Notamment !

**M. Pierre Zarka.** ..., dans le plus grand esprit constructif, pour examiner ce qu'il fallait changer et pour faire part d'amendements.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Vous devriez avoir honte de tenir de tels propos !

**M. Pierre Zarka.** Parmi les amendements qui seront présentés, certains, d'ailleurs, seront fortement inspirés de ces débats. L'attitude de ces étudiants a été exemplaire. Ils n'ont pas laissé la droite seule se mobiliser...

**M. Didier Chouat.** Ils ont eu raison !

**M. Pierre Zarka.** ... abandonnant au Gouvernement le soin de tout régler, mais ils ont tout entendu leur exigence de changements et pris leur part de réflexion et d'action.

Il est trop tard pour les manœuvres de la droite. Le débat sur la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur est déjà lancé dans le pays.

Et le mérite de ce projet de loi, c'est peut-être, plus encore que tel ou tel article, la possibilité d'une cohérence nouvelle. Il prend en compte la nécessité de s'attaquer à tous les handicaps hérités du passé. Les porte-parole des partis de la majorité donneront plus en détail l'opinion de leur groupe. Mais je veux souligner combien prévoir à la fois de démocratiser l'enseignement supérieur pour en élever le niveau culturel et scientifique, le rendre capable de donner des qualifications réelles et de faire progresser la recherche, s'inscrit dans l'action engagée pour favoriser le redressement national, pour revaloriser la fonction enseignante et pour multiplier les chances données aux étudiants.

Le projet de loi prévoit d'harmoniser, sans uniformiser, le fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur et d'en favoriser la gestion démocratique. Sa volonté, d'une part, de permettre à l'université et aux grandes écoles de mieux prendre en compte les réalités culturelles, technologiques, sociales et économiques, les besoins du pays et, d'autre part, de donner à chaque étudiant plus de possibilités pour acquérir un métier, ne peut, si ces universités et ces grandes écoles sont dotées des moyens nécessaires, qu'ouvrir des horizons plus larges à la fois aux étudiants et à l'essor du pays. Il est donc urgent que l'Assemblée nationale discute et vote ce projet, en sachant y apporter les améliorations nécessaires, afin qu'au plus vite, dès 1984, la réalité de l'enseignement supérieur commence à changer. Toute l'attitude de la droite, comme lors du débat sur les nationalisations, n'est qu'obstruction pour tenter d'empêcher le changement d'avoir des effets concrets.

Voilà pourquoi nous considérons cette agitation comme vaine, même celle, messieurs, que vous vouliez organiser, aujourd'hui, à la porte de l'Assemblée nationale, laquelle, soit dit en passant, semble bien petite (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

**M. Philippe Séguin.** Vous l'avez bien matraquée !

**M. Pierre Zarka.** ... et me fait penser que, décidément, à l'en-droit ou à l'envers, le mois de mai n'est pas avec vous...

**M. Robert-André Vivien.** Allez donc à cette manifestation ! Je vous y emmène.

**M. Pierre Zarka.** ... et qu'il reste avec la gauche. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce n'est pas de crier, messieurs, qui changera la réalité de ce qui se passe dehors.

Cette agitation d'enfants privilégiés qui, soutenus par le portefeuille de papa, ne se sont jamais fait de souci pour leur avenir ou leur emploi, vous l'utilisez aujourd'hui comme masse de manœuvre contre tout changement.

**M. Philippe Séguin.** N'importe quoi !

**M. Jacques Blanc.** Ce n'est pas croyable !

**M. Pierre Zarka.** Mais pour la gauche, ces manœuvres, cette question préalable sont nulles.

**M. Philippe Séguin.** Comme vous !

**M. Pierre Zarka.** Nulles comme l'avenir que la droite préparait aux étudiants et au pays.

Nous repoussons cette question préalable et nous entendons continuer ici ce que plusieurs d'entre nous, à gauche, ont commencé à faire avec les étudiants, les personnels enseignants et non enseignants : rénover l'enseignement supérieur, avoir un débat parlementaire riche de l'apport de tous ceux qui ont voulu apporter des améliorations au texte. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Foyer.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants.....             | 489 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 489 |
| Majorité absolue .....             | 245 |
| Pour l'adoption .....              | 159 |
| Centre .....                       | 330 |

La question préalable n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1400 sur l'enseignement supérieur (rapport n° 1509 de M. Jean-Claude Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

## ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 24 Mai 1983.

## SCRUTIN (N° 469)

Sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Jean-Louis Mosson  
au projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Nombre des votants ..... 490  
Nombre des suffrages exprimés ..... 489  
Majorité absolue ..... 245

Pour l'adoption ..... 159  
Contre ..... 330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

|                       |                      |                     |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| <b>MM.</b>            |                      |                     |
| Alphandery.           | Faiala               | Mauger              |
| André.                | Fèvre                | Maujouan du Gasset. |
| Anquer.               | Finot (François).    | Mayoud              |
| Aubert (Emmanuel).    | Fontaine             | Médecin.            |
| Aubert (François d'). | Fossé (Roger).       | Méhaignerie.        |
| Audinot.              | Fauchier             | Mesmin.             |
| Bachelet.             | Foyer                | Messmer.            |
| Barnier.              | Frédéric-Dupont.     | Mestre.             |
| Barre.                | Fuchs                | Micaux.             |
| Barrot.               | Galley (Robert).     | Millon (Charles).   |
| Bas (Pierre).         | Gantier (Gilbert).   | Miossec.            |
| Baudouin.             | Gascher              | Mme Missoffe.       |
| Baumel.               | Gastines (de).       | Mme Moreau          |
| Bayard.               | Gaudin               | (Louise).           |
| Bégault.              | Geng (Francis).      | Narquin             |
| Benoùville (de).      | Gengenwin.           | Noir                |
| Bergelin.             | Gissinger            | Nungesser.          |
| Bigeard.              | Goasdouff            | Ornano (Michel d'). |
| Biriaux.              | Godofroy (Pierre).   | Perbet              |
| Blanc (Jacques).      | Godfrain (Jacques).  | Péricard.           |
| Bonnet (Christian).   | Gorne.               | Perrin.             |
| Bourg-Broc.           | Goulet               | Perrut.             |
| Bouvard.              | Grussenmeyer.        | Petit (Camille).    |
| Branger.              | Guichard             | Peyrefitte.         |
| Brial (Benjamin).     | Haby (Charles).      | Pinte               |
| Briane (Jean).        | Haby (René).         | Pons                |
| Brocard (Jean).       | Hamel                | Préaumont (de).     |
| Brochard (Albert).    | Hamelin.             | Proriot.            |
| Caro.                 | Mme Harcourt         | Raynal.             |
| Cavallé.              | (Florence d').       | Richard (Lucien).   |
| Chaban-Delmas.        | Harcourt             | Rigaud.             |
| Charlé.               | (François d').       | Rocca Serra (de).   |
| Charles.              | Mme Hantecloque      | Rossinot.           |
| Chasseguet.           | (de).                | Sablé.              |
| Chirac.               | Hunault.             | Saimon.             |
| Clément.              | Inchauspé.           | Santon.             |
| Colnat.               | Julia (Didier).      | Sautier.            |
| Cornette.             | Kasperelt.           | Séguin.             |
| Corrèze.              | Koehl.               | Seillinger.         |
| Cousié.               | Krieg.               | Sergheraert.        |
| Couve de Murville.    | Labbe                | Soisson.            |
| Daillet.              | La Combe (René).     | Sprauer.            |
| Dassault.             | Laffeur              | Stasi.              |
| Debré.                | Lancien              | Stirn.              |
| Delatre.              | Lauriol              | Tiberi.             |
| Deffosse.             | Léotard              | Toubon.             |
| Deniau.               | Lestas               | Tranchant.          |
| Deprez.               | Ligot.               | Valleix.            |
| Desnais.              | Lipkowski (de).      | Vivien (Robert).    |
| Dominiati.            | Madeitin (Alain).    | André.              |
| Doussat.              | Marcellin.           | Vuillaume.          |
| Durand (Adrien).      | Marcus               | Wagner.             |
| Durr.                 | Marette.             | Welsenhorn.         |
| Eadraa.               | Masson (Jean-Louis). | Wolff (Claude).     |
|                       | Mathieu (Gilbert).   | Zeller.             |

## Ont voté contre :

|                     |                      |                   |
|---------------------|----------------------|-------------------|
| <b>MM.</b>          | <b>Mme</b>           |                   |
| Adevab-Pœuf.        | Chaigneau.           | Garmendia.        |
| Alaize.             | Chanfrant.           | Garroute.         |
| Alfonsi.            | Chapuis.             | Mme Gaspard.      |
| Anclant.            | Charpentier.         | Gatel.            |
| Ansart.             | Charzat.             | Germon.           |
| Asensi.             | Chaubard.            | Giolitti.         |
| Aumont.             | Chauveau.            | Giovannelli.      |
| Badet.              | Chénard.             | Mme Gœuriot.      |
| Balligand.          | Chevallier.          | Gourmelon.        |
| Bally.              | Chomat (Paul).       | Goux (Christian). |
| Balmigère.          | Chouet (Didier).     | Gouze (Hubert).   |
| Bapt (Gérard).      | Coffineau.           | Gouzes (Gérard).  |
| Bardin.             | Collin (Georges).    | Gréard.           |
| Barthe.             | Collomb (Gérard).    | Guidoni.          |
| Bartolone.          | Colonna.             | Guyard.           |
| Bassinet.           | Combastell.          | Haesebroeck.      |
| Bateux.             | Mme Commergnat.      | Hago.             |
| Battist.            | Couillet.            | Mme Halimi.       |
| Baylet.             | Couqueberg.          | Hauteceur.        |
| Bayou.              | Darlot.              | Haye (Kléber).    |
| Beaufils.           | Dassonville.         | Hermier.          |
| Beaufort.           | Defontaine.          | Mme Horvath.      |
| Bêche.              | Dehoux.              | Jory.             |
| Becq.               | Deianoë.             | Houteer.          |
| Bédoussac.          | Delehedde.           | Huguet.           |
| Beix (Roland).      | Dellis.              | Huyghues          |
| Belton (André).     | Denvera.             | des Etages.       |
| Belorgey.           | Derosier.            | Ibanès.           |
| Belrame.            | Deschaux-Beaume.     | Istace.           |
| Benedetti.          | Desgranges.          | Mme Jacq (Marie). |
| Benetière.          | Dessain.             | Mme Jacquaint.    |
| Bérégovoy (Michel). | Destrade.            | Jagoret.          |
| Bernard (Jean).     | Dhaille.             | Jalton.           |
| Bernard (Pierre).   | Dollo.               | Jana.             |
| Bernard (Roland).   | Douyère.             | Jarosz.           |
| Berson (Michel).    | Drouin.              | Jola.             |
| Bertile.            | Dubedout.            | Joseph.           |
| Besson (Louis).     | Ducoloné.            | Jospin.           |
| Billardon.          | Dumas (Roland).      | Josselin.         |
| Billon (Alain).     | Dumont (Jean-Louis). | Jourdan.          |
| Bladt (Paul).       | Duplet.              | Journé.           |
| Bocquel (Alain).    | Duprat.              | Joxe.             |
| Bois.               | Mme Dupuy.           | Julien.           |
| Bonnemaison.        | Duraffour.           | Juventin.         |
| Bonnet (Alain).     | Durbec.              | Kuchelida.        |
| Bonrenaux.          | Durieux (Jean-Paul). | Labazée.          |
| Borel.              | Duroméa.             | Laborde.          |
| Boucheron.          | Duroua.              | Lacombe (Jean).   |
| (Charente).         | Durupt.              | Lagorce (Pierre). |
| Boucheron.          | Duterri.             | Laignel.          |
| (Ille-et-Vilaine).  | Escutia.             | Lajoie.           |
| Bourget.            | Eamonlin.            | Lambert.          |
| Bourgignon.         | Estier.              | Lareng (Louis).   |
| Braine.             | Evin.                | Lassale.          |
| Briand.             | Faugaret.            | Laurent (André).  |
| Bruno (Alain).      | Faure (Maurice).     | Laurissegue.      |
| Brunet (André).     | Mme Flévet.          | Levédrine.        |
| Brunhes (Jacques).  | Fleury.              | Le Balli.         |
| Bustin.             | Floch (Jacques).     | Le Coadic.        |
| Cabé.               | Florlan.             | Mme Lecuir.       |
| Mme Cacheux.        | Forgues.             | Le Drian.         |
| Cambolive.          | Forni.               | Le Foll.          |
| Carlelet.           | Fourré.              | Le Franc.         |
| Cartraud.           | Mme Frachon.         | Le Gara.          |
| Cassaign.           | Mme Fraysse-Cazals.  | Legrand (Joseph). |
| Castor.             | Frêche.              | Lejeune (André).  |
| Cathala.            | Freilaut.            | Le Meur.          |
| Caumont (de).       | Gabarron.            | Leonetti.         |
| Césaire.            | Gallard.             | Le Pensec.        |
|                     | Gallet (Jean).       | Loncle.           |
|                     | Garcin.              |                   |

|                      |                       |                  |                     |                      |                     |
|----------------------|-----------------------|------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Lotte                | Mme Osseffn           | Sainte-Marie.    | Begault.            | Gantier (Gilbert).   | Mestre.             |
| Luisi                | Mme Patrat.           | Sanmarco.        | Benouville (de).    | Gascher              | Micaux              |
| Madrelle (Bernard).  | Patriat (François).   | Santa Cruz.      | Bergelin.           | Gaslines (de).       | Millon (Charles).   |
| Maheas.              | Pen (Albert).         | Santrot.         | Bigard.             | Gaudin.              | Miossec             |
| Maconnat.            | Penicaut.             | Sapin            | Birraux             | Geng (François).     | Mme Missoffe.       |
| Maillardain.         | Perrier               | Sarre (Georges). | Blanc (Jacques).    | Gengenwin            | Mme Moreau          |
| Maigras              | Pesce                 | Schiffier        | Bonnet (Christian). | Gissinger            | (Louise).           |
| Maivy                | Peuziat.              | Schreiner        | Bourg-Broc.         | Goasduff             | Narquin             |
| Marchais.            | Phillbert.            | Senes            | Bouvard             | Godefroy (Pierre).   | Noir                |
| Marchand.            | Pidjot                | Sergent.         | Branger.            | Godfrain (Jacques).  | Nungesser.          |
| Mas (Roger).         | Pierret               | Mme Sicard.      | Brial (Benjamin).   | Gorse                | Ornano (Michel d'). |
| Masse (Marius).      | Pignion.              | Mme Soum.        | Briauc (Jean).      | Goulet               | Perbet              |
| Massion (Marc).      | Pinard.               | Soury            | Brocard (Jean).     | Grussenmeyer.        | Péricard            |
| Massot               | Pistre.               | Mme Sublet.      | Brochard (Albert).  | Guichard             | Pernin              |
| Mazoin.              | Planchou.             | Suehod (Michel). | Caro.               | Haby (Charles).      | Perrut.             |
| Melica.              | Poignant.             | Sueur.           | Cavallé.            | Haby (René).         | Petit (Camille).    |
| Menga                | Poperen               | Tabanou.         | Chaban-Delmas.      | Hamel                | Peyrefitte          |
| Mercieca.            | Porelli.              | Taddei.          | Charlé              | Hamein               | Pinte               |
| Metau                | Portheault.           | Tavernier.       | Charles             | Mme Harcourt         | Pons                |
| Ketzing              | Pourchon.             | Teisseire.       | Chasseguet.         | (Florence d').       | Préaumont (de).     |
| Michel (Claude).     | Prat.                 | Testo            | Chirac              | Mme Hauteclouque     | Proriot             |
| Michel (Henri).      | Prouvost (Pierre).    | Theaudin.        | Clement             | (de).                | Raynal.             |
| Michel (Jean-Pierre) | Tinseau.              | Proveux (Jean).  | Colnat.             | Hunault              | Richard (Lucien).   |
| Mitterrand (Gilbert) | Mme Provost (Eliane). | Tondon.          | Cornette            | Inchauspé.           | Rigaud.             |
| Mocœur               | Queyranne             | Tourne           | Correze             | Julin (Didier).      | Rocca Serra (de).   |
| Montdergent.         | Quilès.               | Mme Toutain.     | Couste              | Kasperelt            | Rossinot            |
| Mme Mora             | Ravassard.            | Vacant.          | Couve de Murville.  | Koehl                | Royer.              |
| Christiane).         | Raymond.              | Vadepied (Guy).  | Daillet             | Krieg.               | Sablé               |
| Moreau (Paul).       | Renard                | Vatuff           | Dassault.           | Labbé                | Salmon.             |
| Mortierette          | Renault.              | Vennin           | Debre               | La Combe (René).     | Santonl             |
| Moulinet             | Richard (Alain).      | Verdon.          | Delatre             | Lafleur              | Sautier.            |
| Moutoussamy          | Rieubon               | Vial-Massat.     | Delfosse.           | Lancien              | Séguin.             |
| Nattiez              | Rigal                 | Vidal (Joseph).  | Deniau.             | Lauriol              | Seltinger.          |
| Mme Neiertz.         | Rimbault.             | Villette         | Deprez              | Leotard              | Sergheraert.        |
| Mme Nevoux.          | Robin                 | Vivieo (Alain).  | Desanlis.           | Lestas               | Soisson             |
| Niles                | Rodet.                | Vouillot         | Dominati.           | Ligot                | Sprauer.            |
| Nntebart             | Roger Emile).         | Wacheux          | Doussat.            | Lipkowski (de)       | Stasi               |
| Odru                 | Roger-Machart.        | Wilouin          | Durand (Adrien).    | Madelin (Alain)      | Stirn.              |
| Oehler.              | Rouquet (René)        | Worms.           | Durr                | Marcellin            | Tiberi              |
| Oimela               | Rouquette (Roger)     | Zarka            | Esdras.             | Marcus               | Toubon              |
| Ortel.               | Rousseau              | Zuccarelli.      | Falala              | Marette              | Tranchant           |
|                      |                       |                  | Fevre               | Masson (Jean-Louis). | Valleix             |
|                      |                       |                  | Fillon (François).  | Mathieu (Gilbert)    | Vivien (Robert)     |
|                      |                       |                  | Fontaine            | Mauger               | André)              |
|                      |                       |                  | Fosse (Roger).      | Maujouan du Gasset   | Vuillaume           |
|                      |                       |                  | Fouchier            | Mayoud               | Wagner              |
|                      |                       |                  | Foyer               | Medecin              | Weisenborn.         |
|                      |                       |                  | Frédéric-Dupont.    | Méhaignerie.         | Wolff (Claude).     |
|                      |                       |                  | Fuchs               | Mesmin               | Zeller              |
|                      |                       |                  | Galley (Robert).    | Messmer              |                     |

S'est abstenu volontairement :

M. Royer.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

## ANALYSE DU SCRUTIN

## Groupe socialiste (286) :

Contre : 285 ;

Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

## Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

## Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 64.

## Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

## Non-inscrits (9) :

Pour : 7 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Sergheraert ;

Contre : 1 : M. Juventin.

Abstention volontaire : 1 : M. Royer.

## SCRUTIN (N° 470)

Sur la question préalable opposée par M. Foyer au projet de loi sur l'enseignement supérieur.

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Nombre des votants            | 489 |
| Nombre des suffrages exprimés | 489 |
| Majorité absolue              | 245 |

Pour l'adoption..... 159

Contre ..... 330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

|                    |                      |               |
|--------------------|----------------------|---------------|
| MM.                | Aubert (François d') | Barrot.       |
| Alphandery.        | Audinot.             | Bas (Pierre). |
| André.             | Bachelet.            | Baudouin      |
| Ansquer            | Barnier              | Baumel        |
| Aubert (Emmanuel). | Barre.               | Bayard.       |

## Ont voté contre :

## MM.

|                     |                    |                      |
|---------------------|--------------------|----------------------|
| Adevah-Pœuf.        | Bonnet (Alain).    | Defontaine.          |
| Alaize              | Bonrepaux          | Dehoux               |
| Alfonsi.            | Borel              | Delanoë.             |
| Anciant.            | Boucheron          | Delehedde.           |
| Ansart              | (Charente).        | Delisle.             |
| Asensi.             | Boucheron          | Denvers.             |
| Aumont.             | (Ille-et-Vilaine). | Derosier             |
| Badet.              | Bourget.           | Deschaux-Beaume.     |
| Balligand.          | Bourguignon        | Desgranges.          |
| Bally               | Braine             | Desselm.             |
| Balmigère.          | Briand             | Destrade             |
| Bapt (Gérard).      | Brine (Alain).     | Dhaillie             |
| Barbin              | Brunet (André).    | Dollo                |
| Barthe.             | Brunes (Jacques).  | Douyère.             |
| Bartolone.          | Bustin             | Drouin               |
| Bassir J.           | Cabé               | Dubedout             |
| Bateux              | Mme Cacheux.       | Ducoloné.            |
| Batist.             | Comolite           | Dumas (Roland)       |
| Bayet               | Cartelet.          | Dumont (Jean-Louis). |
| Bayou               | Cartraud           | Dupilet              |
| Beaufils.           | Cassaing.          | Duprat.              |
| Beaufort.           | Castor             | Mme Dupuy.           |
| Bèche               | Cathala            | Duraffour.           |
| Beq                 | Caumont (de).      | Durbec               |
| Bédoussac.          | Cesaire            | Durieux (Jean-Paul). |
| Beix (Roland).      | Mme Chaigneau.     | Duroméa              |
| Bellon (André).     | Chartrault         | Durnore              |
| Berger              | Chapuis            | Durupt               |
| Beltrame.           | Charpentier.       | Dutard               |
| Benedetti           | Charzat            | Escutia              |
| Benetière.          | Chaubard           | Esmonin.             |
| Bérégovoy (Michel). | Chauveau           | Estier               |
| Bernard (Jean)      | Chénard            | Evin                 |
| Bernard (Pierre).   | Chevallier         | Faugaret             |
| Bernard (Roland).   | Chomat (Paul).     | Faure (Maurice)      |
| Berson (Michel).    | Choat (Didie)      | Mme Fiévet.          |
| Bertile             | Coffincau          | Fleury               |
| Besson (Louis).     | Collin (Georges).  | Floch (Jacques).     |
| Billardon.          | Colomb (Gérard).   | Florian.             |
| Billon (Alain)      | Colonna            | Forgues              |
| Bladt Paul          | Combastell         | Fornl                |
| Bockel (Jean-Marie) | Mme Commergnat     | Fourré.              |
| Bocquet (Alain).    | Couillet.          | Mme Frachon.         |
| Bols                | Couqueberg         | Mme Fraysse-Cazalis. |
| Bonnemaison.        | Darinet            | Frêche.              |
|                     | Dassonville        | Freiaut              |

Gabarrou  
Gaillard.  
Gallet (Jean).  
Garcin.  
Garmendia.  
Garrouste.  
Mme Gaspard.  
Gatel.  
Germon.  
Giollitti.  
Giovannelli.  
Mme Goeurlot.  
Gourmelon.  
Goux (Christlan).  
Gouze (Hébert).  
Gouzes (Gérard).  
Gréard.  
Grédon.  
Guyard.  
Guyard.  
Haesebroeck.  
Hage.  
Mme Halimi.  
Hauteœur.  
Haye (Kléber).  
Hermier.  
Mme Horvath.  
Hory.  
Houteer.  
Huguët.  
Huyghues.  
des Etages.  
Ibanès.  
Istace.  
Mme Jacq (Maria).  
Mme Jacquaint.  
Jagoret.  
Jalton.  
Jans.  
Jarosz.  
Join.  
Joseph.  
Jospin.  
Josselin.  
Jourdan.  
Journet.  
Joxe.  
Julien.  
Juventin.  
Kuchida.  
Labazée.  
Laborde.  
Lacombe (Jean).  
Lagorce (Pierre).  
Laignel.  
Lajoinie.  
Lambert.  
Lareng (Louis).  
Lassale.  
Laurent (André).  
Laurisergues.  
Lavédrine.  
Le Baill.  
Le Coadic.  
Mme Lecuir.  
Le Drian.  
Le Foll.

Lefranc.  
Le Gars.  
Légrand (Joseph).  
Lejune (André).  
Le Meur.  
Leonetti.  
Le Pensec.  
Loncle.  
Lotte.  
Luisi.  
Madrelle (Bernard).  
Maheas.  
Maisonnat.  
Malandain.  
Malgras.  
Malvy.  
Marchais.  
Marchand.  
Mas (Roger).  
Masse (Marlus).  
Massion (Marc).  
Massot.  
Mazoin.  
Meilick.  
Menga.  
Merleca.  
Metals.  
Metzinger.  
Michel (Claude).  
Michel (Henri).  
Michel (Jean-Pierre).  
Mitterrand (Gülbert).  
Mocœur.  
Mondargent.  
Mme Mora.  
(Christiane).  
Moreau (Paul).  
Moutet.  
Moulinet.  
Moutoussamy.  
Natiez.  
Mme Nelertz.  
Mme Nevoux.  
Niles.  
Notebart.  
Odru.  
Oehler.  
Olméa.  
Orte.  
Mme Osselin.  
Mme Patrat.  
Patriat (François).  
Pen (Albert).  
Pénicaut.  
Perrier.  
Pesce.  
Péuziat.  
Philibert.  
Pidjot.  
Pierret.  
Pignion.  
Pirard.  
Pistre.  
Planchou.  
Poignant.  
Popereu.

Porell.  
Portheault.  
Pourchon.  
Prat.  
Prouvost (Pierre).  
Proveux (Jean).  
Mme Provost.  
(Eliane).  
Queyranne.  
Quiles.  
Ravassard.  
Raymond.  
Renard.  
Renault.  
Richard (Alain).  
Rieubon.  
Rigal.  
Rimbault.  
Robin.  
Rodet.  
Roger (Emile).  
Roger-Machart.  
Rouquet (René).  
Rouquette (Roger).  
Roussau.  
Sainte-Marie.  
Sanmarco.  
Santa Cruz.  
Santrot.  
Sapin.  
Sarre (Georges).  
Schiffier.  
Schreiner.  
Senès.  
Sergent.  
Mme Sicard.  
Mme Soum.  
Soury.  
Mme Sublet.  
Suchod (Michel).  
Sueur.  
Tabanou.  
Taddel.  
Tavernier.  
Teisseire.  
Testu.  
Theaudin.  
Tinseau.  
Tondon.  
Tourné.  
Mme Toutain.  
Vacant.  
Vadeple (Guy).  
Valroff.  
Vennin.  
Verdon.  
Vial-Massat.  
Vidal (Joseph).  
Villette.  
Vivien (Alain).  
Vouillot.  
Wacheux.  
Willquin.  
Worms.  
Zarka.  
Zuccarelli.

### N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (286) :

Contre : 285 ;

Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

#### Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 63.

Non-votant : 1 : M. Harcourt (François d').

#### Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

#### Non-inscrits (9) :

Pour : 8 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Royer, Sergheraert ;

Contre : 1 : M. Juvenlin.

### Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. François d'Harcourt, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

### Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin n° 462 sur la question préalable opposée par M. Labbe au projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 (*Journal officiel*, Débats A. N., du 19 mai 1983, p. 1184), Mme Florence d'Harcourt, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 463 sur l'article premier du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 (est approuvé le document annexé à la loi, qui détermine les équipements des forces armées et les prévisions de dépenses correspondantes) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 20 mai 1983, p. 1297), MM. Audinot et Fontaine, portés comme ayant voté « pour » ; M. Branger, Mme Florence d'Harcourt et M. Sergheraert, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 466 sur l'ensemble du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 (*Journal officiel*, Débats A. N., du 20 mai 1983, p. 1298), M. Audinot, porté comme « n'ayant pas pris part au vote » a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre » ; M. Sergheraert, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

### N'a pas pris part au vote :

M. Harcourt (François d').